



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **GESTION DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE**

**Rapport du Comité permanent de la sécurité publique  
et nationale**

**L'honorable Jean-Yves Duclos, président**

**MAI 2026  
45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**GESTION DE LA FRONTIÈRE  
CANADO-AMÉRICAINÉ**

**Rapport du Comité permanent  
de la sécurité publique et nationale**

**Le président  
L'hon. Jean-Yves Duclos**

**MAI 2026**

**45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

Pour guider le lecteur :

Une liste des acronymes utilisés dans ce rapport est disponible à la page xi

# **COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE**

## **PRÉSIDENT**

L'hon. Jean-Yves Duclos

## **VICE-PRÉSIDENTS**

Frank Caputo

Claude DeBellefeuille

## **MEMBRES**

Sima Acan

Chak Au

Marianne Dandurand

Anthony Housefather

Rhonda Kirkland

Dane Lloyd

Marcus Powlowski

Jacques Ramsay

Amandeep Sodhi

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

Doly Begum

L'hon. Bill Blair

Fred Davies

Alexis Deschênes

L'hon. Ali Ehsassi

Sukhman Gill

Jeremy Patzer

Abdelhaq Sari

Eric St-Pierre

Arnold Viersen

**GREFFIERS DU COMITÉ**

Paul Cardegna

Andrew Wilson

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

Sabrina Charland, analyste

Alexsandra Ferland, analyste

# **LE COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE**

a l'honneur de présenter son

## **QUATRIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la gestion de la frontière Canada-États-Unis et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



# TABLE DES MATIÈRES

---

LISTE D'ACRONYMES	XI
SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
LA GESTION DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE	11
Introduction	11
Contexte de l'étude et mandat du Comité	11
Structure du rapport	11
Contexte et état de la frontière canado-américaine	12
Chapitre 1 : Enjeux et défis opérationnels des agences fédérales à la frontière	14
Mandats et responsabilités	14
Mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada	15
Mandat de la Gendarmerie royale du Canada en matière frontalière et priorités conflictuelles	16
Recrutement, formations et problèmes structurels	18
Recrutement et formation d'agents au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada	18
Recrutement et formation de policiers au sein de la Gendarmerie royale du Canada	21
Préoccupations structurelles et culture organisationnelle	22
Déséquilibres structurels et effets sur les opérations à l'Agence des services frontaliers du Canada	22
Culture organisationnelle améliorée au sein de la Gendarmerie royale du Canada	24
Chapitre 2 : Enjeux et défis opérationnels liés à la gestion de la Frontière	25
Défis opérationnels aux points d'entrée	27
Fluidité des passages frontaliers	27

Gestion des infrastructures frontalières	28
Améliorer les outils technologiques aux points d'entrée	31
Défis opérationnels maritime et ferroviaire	33
Surveillance maritime et ferroviaire	33
Nécessité de nouvelles technologies à la disposition des agents de la Gendarmerie royale du Canada	35
Élaboration d'une stratégie nationale	38
Chapitre 3 : Criminalité Frontalière	39
Crime organisé transnational	40
Menaces émergentes liées au trafic de fentanyl et aux réseaux d'importation	41
Méthodes d'importation illicite du fentanyl et de ses précurseurs au Canada	41
Provinces et régions propices au trafic de fentanyl et à ses précurseurs	43
Approche actuelle en matière de lutte contre la criminalité frontière	45
Inscription des cartels de drogues à la liste des entités terroristes	45
Création du poste de Commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl	46
Échange de renseignements	47
Opérations policières menant à des saisies de marchandises illicites	47
Diminution des vols de véhicules	49
Santé Canada : Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances	49
Chapitre 4 : Immigration irrégulière	50
Rôle de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en matière d'immigration	51
Demande d'asile et traversées irrégulières de migrants	51
Processus de renvoi	53
Approche actuelle relative à l'immigration	60
Entente sur les tiers pays sûrs	61

Mesures spécifiques du Plan frontalier relatives à l'immigration	61
Chapitre 5 : Enjeux liés au partage de renseignement transnational et contraintes juridiques canadiennes	62
Contraintes législatives, jurisprudentielles et accès légal	62
Dégradation de la confiance des alliés	65
Collaboration nationale et internationale	66
Coopération Canada-États-Unis – dépolitisé la gestion de la frontière	66
Partenariats avec les provinces, les municipalités, le secteur privé et les communautés autochtones	69
Conclusion et recommandations	70
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	79
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	81
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	83



## LISTE D'ACRONYMES

---

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada
COCR	Cellule opérationnelle conjointe de renseignement
CPSNR	Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
DEA	Drug Enforcement Administration
ERAR	Examen des risques avant renvoi
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IA	Intelligence artificielle
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Kg	Kilogrammes
LIPR	<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>
PPTIF	Programme de perfectionnement de la technologie de l'intégrité des frontières
ONDCP	Office of National Drug Control Policy
RICCO	Réponse intégrée canadienne au crime organisé
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité



## SOMMAIRE

---

Point de rencontre entre sécurité nationale et circulation économique, la frontière Canada–États-Unis constitue un espace clé pour la protection du pays et la fluidité des échanges. Ce rapport présente un portrait d’ensemble de cette frontière et des responsabilités complémentaires de l’Agence des services frontaliers et de la Gendarmerie royale du Canada. Leur mandat respectif, les enjeux de recrutement, de formation et de capacités opérationnelles sont des sujets abordés.

Ce rapport met également en lumière les défis opérationnels aux points d’entrée terrestres, maritimes et ferroviaires, où l’état des infrastructures et les limites technologiques influencent la fluidité et la sécurité frontalières. Il aborde également certaines contraintes juridiques qui freinent l’échange de renseignements avec les partenaires transnationaux, alors que la circulation rapide et fiable de l’information demeure essentielle pour contrer la criminalité transfrontalière.

Enfin, ce rapport explore différentes pistes d’actions, incluant la modernisation des mandats des agences frontalières, l’amélioration des outils technologiques, les ajustements législatifs et la sensibilisation aux dangers du fentanyl. La complexité des réseaux criminels transnationaux, la migration irrégulière et les besoins de coopération renforcée constituent des éléments clés pour orienter les solutions proposées.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

*À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.*

### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada ajoute au mandat des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada un pouvoir de patrouille et d'intervention directe en cas d'incident urgent en dehors des points d'entrée officiels de la frontière canado-américaine.** 71

### **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Canada fournisse un financement dédié au soutien des opérations de la Gendarmerie royale du Canada liées à la sécurité frontalière.** 71

### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Canada investisse dans des technologies modernes de surveillance et de renseignement afin de renforcer la capacité opérationnelle de la Gendarmerie royale du Canada et la lutte contre les activités criminelles transfrontalières.** 71

### **Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Canada assure de façon durable la capacité de formation des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, notamment en :**

- **investissant dans l'expansion et la modernisation des installations, des infrastructures et des équipements de formation;**
- **fournissant le financement nécessaire à l'Agence des services frontaliers du Canada afin que son collègue à Rigaud puisse offrir la formation, année après année, au maximum de sa capacité; et**

- **examinant différents types de formation, autre que le modèle traditionnel de 18 semaines, permettant de maintenir les normes professionnelles requises.**

72

#### **Recommandation 5**

**Que le gouvernement du Canada veille à ce que l'ajout de nouveaux postes au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada contribue prioritairement au renforcement des fonctions opérationnelles de première ligne à la frontière, et qu'elle fasse un rapport sur l'équilibre entre les postes opérationnels et administratifs créés dans le cadre des nouvelles embauches et qu'elle présente un rapport semi-annuel au Parlement jusqu'à ce que les 1 000 postes soient pourvus.**

72

#### **Recommandation 6**

**Que le gouvernement du Canada renforce la capacité opérationnelle de l'Agence des services frontaliers du Canada en augmentant le nombre d'agents affectés aux inspections, afin de réduire la dépendance excessive aux systèmes automatisés lorsque possible et d'améliorer la détection des risques en s'assurant :**

- **d'une représentation juste et équitable des chances dans le recrutement, la formation, la promotion et les conditions de travail, afin de réduire la dépendance excessive aux systèmes automatisés et d'améliorer la détection des risques;**
- **de mettre en place des mesures de maintien en poste pour les agents blessés ou nécessitant des accommodements, afin de préserver l'expertise opérationnelle et de stabiliser les effectifs de première ligne.**

72

#### **Recommandation 7**

**Que le gouvernement du Canada mandate l'Agence des services frontaliers du Canada pour procéder à un examen structurel de son organisation afin de rééquilibrer notamment la proportion de postes opérationnels et administratifs, en réduisant, au besoin, le nombre de cadres intermédiaires, et que cet examen inclut entre autres :**

- une évaluation indépendante des pratiques relatives aux mesures d'adaptation et de maintien en poste des employés blessés ou limités, réalisée en collaboration avec le syndicat;
- une évaluation indépendante des pratiques inclusives et favorables à la rétention du personnel et assurant des conditions de travail équitables. 73

#### Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada dote adéquatement l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources nécessaires pour réduire sa dépendance à l'égard des agents frontaliers étudiants, qui représentent près de 19 % de l'effectif dans des lieux importants comme l'aéroport Trudeau et qui ne reçoivent que trois semaines de formation avant d'évaluer les menaces à la sécurité nationale et le trafic de drogues aux principaux points d'inspection. 73

#### Recommandation 9

Que l'Agence des services frontaliers du Canada s'engage à examiner des processus simplifiés, tels que la réduction de la durée de l'interrogatoire initial et la mise en place de voies secondaires à traitement accéléré pour les évaluations approfondies, afin d'améliorer la fluidité des passages aux postes frontaliers. 73

#### Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada renforce sa participation et son utilisation des programmes pour voyageurs et commerçants dignes de confiance – principalement administrés par les États-Unis – en améliorant sa collaboration avec les autorités américaines afin d'accroître l'accès et la compatibilité, tout en offrant des incitatifs favorisant la conformité proactive et la transmission des renseignements nécessaires à l'évaluation des risques, réduisant ainsi la dépendance au contrôle au moment du passage frontalier. 73

### **Recommandation 11**

**Que le gouvernement du Canada s'engage à investir dans la modernisation des outils et des infrastructures technologiques liée aux opérations frontalières, notamment par l'amélioration des outils de balayage et de surveillance, de partage d'information et de coordination transfrontalière, qu'il envisage recourir à de nouvelles technologies, comme celle de l'intelligence artificielle, et qu'il renforce la résilience des systèmes afin de réduire les vulnérabilités et limiter les perturbations pour l'industrie et les collectivités frontalières.**

**73**

### **Recommandation 12**

**Que le gouvernement du Canada mette en place, dans tous les grands ports maritimes d'exportation du pays (tels que Montréal, Vancouver et Halifax), une technologie de portail de balayage multi-énergies sécuritaire sur des véhicules en mouvement, afin d'examiner instantanément 100 % des marchandises sortantes à la recherche de véhicules volés et de drogues illicites, sans entraver la fluidité des échanges commerciaux.**

**74**

### **Recommandation 13**

**Que le gouvernement du Canada examine des options de financement visant à soutenir une application efficace, uniforme et proportionnée des obligations en matière de sécurité frontalière, de manière à éviter d'imposer des charges financières excessives aux exploitants d'aéroports, de ports, de ponts, de tunnels et d'autres infrastructures essentielles.**

**74**

### **Recommandation 14**

**Que le gouvernement du Canada augmente le financement accordé à l'Agence des services frontaliers pour la modernisation des technologies utilisées aux points d'entrée et la mise en place d'un plan permettant de garantir la continuité des opérations en cas de défaillance technologique.**

**74**

### **Recommandation 15**

**Que le gouvernement du Canada renforce de manière significative la capacité d'inspection de l'Agence des services frontaliers du Canada en :**

- **augmentant le nombre d'inspections et de contrôles des marchandises, afin de dépasser le taux actuel d'inspection de moins de 1 % et de réduire les vulnérabilités qui compromettent la sécurité frontalière;**

- augmentant le nombre d'agents aux frontières en embauchant de nouveaux agents de premières lignes et en les déployant dans les gares ferroviaires et les ports maritimes de toutes tailles;
  - explorant la possibilité d'installer des infrastructures nécessaires pour effectuer des fouilles des transports ferroviaires; et
  - investissant davantage dans des systèmes de surveillance modernes et de radars maritimes.
- 74

#### Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'acquisition et à l'utilisation d'aéronefs fabriqués au Canada pour soutenir les activités de contrôle frontalier de la Gendarmerie royale du Canada.

75

#### Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada allège et réduise le processus d'acquisition de nouveaux équipements, géré par Services publics et Approvisionnement Canada, pour la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.

75

#### Recommandation 18

Que la Gendarmerie royale du Canada pérennise son projet de postes de commandement satellites sur le territoire des municipalités frontalières afin de pouvoir agir rapidement et efficacement lors d'opérations d'urgence en ayant toutes les ressources matérielles à proximité des frontières.

75

#### Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada établisse et déploie, où cela est possible, un réseau permanent et intégré de surveillance technologique le long de la frontière canado-américaine, incluant les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, en misant sur l'utilisation accrue de radars, de capteurs, de systèmes de détection et de neutralisation de drones, afin de renforcer la capacité de détection, de dissuasion et d'intervention des autorités frontalières face aux activités criminelles et aux menaces à la sécurité nationale.

75

### **Recommandation 20**

**Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre une stratégie nationale de sécurité, comprenant un cadre clair de gestion des frontières, qui définit des priorités stratégiques, précise les rôles et responsabilités des institutions fédérales, renforce la coordination interministérielle et la coopération avec les partenaires internationaux, et qu'il tienne compte des réalités régionales et locales le long de la frontière afin de faire de la sécurité frontalière un enjeu de sécurité nationale prioritaire.**

**75**

### **Recommandation 21**

**Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, les services policiers, les provinces, les municipalités et les partenaires internationaux, continue de renforcer les mesures de prévention, de détection et d'interception des véhicules volés, afin de maintenir la tendance des vols à la baisse.**

**75**

### **Recommandation 22**

**Que le gouvernement du Canada mène des activités de prévention auprès des communautés canadiennes, notamment en investissant dans des initiatives de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes afin de réduire les méfaits liés à la consommation de substances illicites.**

**76**

### **Recommandation 23**

**Que le gouvernement du Canada mette en place un cadre formel et durable de partage d'information avec des partenaires nationaux et internationaux en matière d'immigration incluant :**

- **des protocoles officiels de communication entre les agences;**
- **une plateforme sécurisée permettant l'échange continu de données pertinentes;**
- **des mécanismes institutionnels pour préserver la mémoire organisationnelle, notamment lors des départs à la retraite ou des changements de personnel;**

- des formations conjointes et des rencontres régulières afin de renforcer la collaboration et de réduire la dépendance aux relations informelles; et
- des garanties explicites et robustes en matière de protection de la vie privée, notamment par le respect des lois canadiennes applicables, des principes de nécessité et de proportionnalité, ainsi que par la consultation du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

76

#### Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada mobilise sans délai des ressources additionnelles pour localiser et renvoyer les 33 458 personnes faisant l'objet d'un mandat de renvoi en cours et qui, en date du 29 janvier 2026, n'étaient pas localisées.

76

#### Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada collabore avec les organismes fédéraux chargés de l'application de la loi afin de renforcer et de maintenir les mécanismes de collaboration avec les agences frontalières des États-Unis pour améliorer le partage d'informations et la coopération.

77

#### Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada continue à collaborer avec les services de police des Premières Nations, en adoptant une approche adaptée à la culture, notamment pour la surveillance maritime face à la criminalité transnationale.

77

#### Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada prévoit le budget nécessaire à la Gendarmerie royale du Canada pour rembourser les frais relatifs au soutien des opérations de recherche et de sauvetage par les services d'urgence des municipalités frontalières effectuées à la demande de la Gendarmerie royale du Canada.

77





# LA GESTION DE LA FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

---

## INTRODUCTION\*

Servant à la fois de ligne de protection et de corridor essentiel pour le commerce et la mobilité, la frontière Canada–États-Unis constitue un élément stratégique pour la sécurité nationale et des activités économiques. Le présent rapport met en évidence les principales préoccupations qui ont été soulevées lors de l'étude du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes (le Comité) sur la gestion de la frontière et présente des recommandations visant à renforcer cette dernière.

## Contexte de l'étude et mandat du Comité

Le 18 septembre 2025, le Comité a adopté une [motion](#) afin d'entreprendre une étude sur la gestion de la frontière canado-américaine. Entre le 23 septembre et le 27 novembre 2025, le Comité a tenu quatre réunions publiques et une séance à huis clos (témoignages rendus publics par la [motion](#) du 27 novembre 2025), entendant 25 témoins et recevant deux mémoires.

Parallèlement, entre le 4 et le 25 novembre 2025, le Comité a [étudié](#) le projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, au cours de cinq réunions, avec 35 témoins et 18 mémoires. Certains témoignages recueillis dans le cadre de cette dernière étude sont inclus dans ce rapport, car ils apportent des précisions pertinentes sur les enjeux de sécurité et de fluidité à la frontière, notamment en matière de coordination interagences et de lutte contre les menaces transfrontalières.

## Structure du rapport

Le rapport est divisé en cinq chapitres. Le chapitre 1 se penche sur les défis opérationnels auxquels font face l'Agence des services frontaliers (ASFC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), notamment les limites de leur mandat, le recrutement et la formation, ainsi que les enjeux de gouvernance. Le chapitre 2 explore les enjeux technologiques et

---

\* Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre de forme générique afin d'alléger le texte. Il désigne sans distinction toutes les personnes.



infrastructurels à la frontière, notamment en abordant les lacunes technologiques qui affectent la gestion quotidienne de la frontière. Le chapitre 3 traite de la criminalité transfrontalière, en identifiant notamment les modes d'entrée du fentanyl et de ses précurseurs au Canada, ainsi que les activités des organisations criminelles transnationales. Le chapitre 4 aborde la question de la migration irrégulière, en décrivant le processus de demande d'asile, le rôle de l'ASFC en cette matière, ainsi que le programme de renvoi de l'ASFC. Enfin, le chapitre 5 porte sur la collaboration internationale du Canada et les limites juridiques qui entravent le partage de renseignements, en mettant de l'avant les réformes nécessaires pour renforcer la confiance des alliés et améliorer la sécurité frontalière.

## Contexte et état de la frontière canado-américaine

La frontière canado-américaine est la plus longue frontière terrestre, continue et non militarisée au monde. Chaque jour, des milliards de dollars de marchandises et des centaines de milliers de personnes la franchissent, exigeant ainsi une collaboration accrue entre les divers acteurs qui en assurent la gestion et la sécurité<sup>1</sup>. Comme l'a souligné [l'honorable Gary Anandasangaree](#), ministre de la Sécurité publique, l'enjeu consiste à maintenir un juste équilibre entre la libre circulation des personnes et des marchandises et les mesures visant à assurer la sécurité de notre frontière. Il a rappelé que les deux pays sont confrontés à d'importants enjeux, tels « la migration irrégulière, [le] passage de clandestins et [le] trafic de drogues illégales et d'armes à feu. À cela s'ajoute l'implication des groupes criminels organisés transnationaux. »

Dans ce contexte, le Ministre a mis en évidence l'importance d'une coopération étroite et soutenue entre le Canada et les États-Unis pour contrer ces menaces. Cette collaboration se traduit par des échanges quotidiens d'informations et de renseignements entre Sécurité publique Canada, l'ASFC, la GRC et leurs homologues américains, ainsi que par des rencontres régulières entre responsables politiques et hauts fonctionnaires des deux pays. Ces efforts conjoints, renforcés par un dialogue constant et des initiatives opérationnelles bilatérales, visent à améliorer l'efficacité des interventions des deux côtés de la frontière et à assurer une approche coordonnée en matière de sécurité frontalière.

Tout en soulignant les progrès réalisés grâce à la coopération bilatérale, [l'hon. Gary Anandasangaree](#) a reconnu que des efforts supplémentaires demeurent nécessaires pour renforcer la sécurité frontalière. À cet égard, le gouvernement du Canada a annoncé son [Plan frontalier](#) le 17 décembre 2024.

---

1      Gouvernement du Canada, [Relations Canada–États-Unis](#).

[L'hon. Ruby Sahota](#), Secrétaire d'État de la lutte contre la criminalité, a souligné que le Plan frontalier du Canada s'appuie sur un investissement de 1,3 milliard de dollars prévu sur une période de six ans. Cet investissement comprend « 667,5 millions de dollars pour la [GRC], 355,4 millions de dollars pour l'[ASFC], ainsi que 180 millions de dollars [...] pour le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CST) », devant être alloué sur cette période de six ans. Le Plan prévoit également 77,7 millions de dollars sur six ans pour Santé Canada et 20 millions de dollars sur cinq ans pour Sécurité publique Canada<sup>2</sup>.

[L'hon. Gary Anandasangaree](#) a déclaré que ce plan prévoit l'augmentation des ressources et le recours à de nouvelles technologies, ainsi qu'un renforcement de la collaboration avec les États-Unis, notamment par la création d'une force d'intervention conjointe nord-américaine ciblant la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, dont le fentanyl. Il comprend également des mesures nationales visant à améliorer la coordination opérationnelle, à accroître la capacité de renvoi de l'ASFC et à renforcer l'intégrité du système d'immigration. Enfin, le projet de loi C-12 s'inscrit dans cette approche en fournissant des outils législatifs supplémentaires pour appuyer la coopération bilatérale, lutter contre le crime organisé et assurer la protection de la frontière canado-américaine.

De nombreux témoins ont exprimé des commentaires favorables à l'égard du Plan frontalier. [Shannon Grainger](#), sous-ministre adjointe principale des affaires du portefeuille et des communications du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, a indiqué que le Plan frontalier a déjà produit des résultats concrets, soulignant une diminution de 99 % de la migration irrégulière vers le sud depuis l'été dernier<sup>3</sup>. Elle a ajouté que selon les données américaines, moins de 1 % du fentanyl saisi aux États-Unis proviendrait du Canada, comme démontré par la figure 2 ainsi que les témoignages résumés au chapitre 3. [M. Peets](#) a abondé dans ce sens en précisant que le Canada n'est pas source de la crise du fentanyl des États-Unis. [Aaron McCrorie](#), vice-président du renseignement et exécution de la loi de l'ASFC, a pour sa part mis en relief l'investissement prévu au Plan frontalier, qui permettra notamment de former de nouveaux agents au Collège des services frontaliers du Canada (Collège de l'ASFC), d'embaucher d'autres agents et de moderniser ses outils, le tout prévu se dérouler au cours des six prochaines années. Enfin, [Gerard Peets](#), sous-commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl au Bureau du Conseil privé, a souligné que les mesures prévues au Plan frontalier ont été bien accueillies par les partenaires américains, en

2 Gouvernement du Canada, *Le Plan frontalier du Gouvernement du Canada : investissements importants pour renforcer la sécurité des frontières et notre système d'immigration*.

3 Au cours de l'été 2025, les passages irréguliers mensuels du Canada vers les États-Unis ont diminué de 99% par rapport au pic de juin 2024. Voir Gouvernement du Canada, Sécurité nationale et défense, *Renforcer la sécurité à la frontière canadienne : mesures prises jusqu'à présent*, 22 septembre 2025.



particulier le dépôt du projet de loi C-12 et les investissements dans les services frontaliers.

D'autres témoins, comme [Christian Leuprecht](#), professeur titulaire au Collège militaire royal du Canada, sont plutôt d'avis que le Canada n'a pas la structure nécessaire pour lutter efficacement contre les menaces transnationales, comme le crime organisé, malgré des opérations importantes (ex. démantèlement de super laboratoires). Ce dernier est convaincu que des ajustements mineurs ou des ajouts de personnel ne suffiront pas : il faut un engagement politique en vue d'une réforme profonde de la sécurité nationale, comme l'ont fait les États-Unis, l'Australie et le Royaume-Uni.

## CHAPITRE 1 : ENJEUX ET DÉFIS OPÉRATIONNELS DES AGENCES FÉDÉRALES À LA FRONTIÈRE

### Mandats et responsabilités

La GRC et l'ASFC assument conjointement la protection des frontières canadiennes. L'ASFC est responsable du contrôle des personnes et des marchandises aux points d'entrée officiels, tandis que la GRC assure la sécurité entre les points d'entrée officiels<sup>4</sup>.

L'ASFC exerce ses fonctions en vertu de la [Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada](#), qui définit sa mission et ses pouvoirs. Elle applique également plusieurs lois clés, y compris la [Loi sur les douanes](#), le [Tarif des douanes](#) et [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) (LIPR), lesquelles encadrent le contrôle des personnes et des marchandises aux points d'entrée.

Les pouvoirs de la GRC en matière de sécurité frontalière sont prévus notamment dans la [Loi sur la Gendarmerie royale du Canada](#), la [Loi sur les douanes](#) et la LIPR; dans ce cadre, elle enquête sur diverses infractions transfrontalières, telles que les entrées irrégulières, la traite des personnes et le trafic de drogues et d'armes à feu<sup>5</sup>.

Des témoins, dont [M. Leuprecht](#), ont qualifié cette structure comme étant « sur un éventail trop large » : une agence spécialisée (l'ASFC) pour les points d'entrée officiels et un corps de police (la GRC) généraliste avec un mandat trop vaste engendrent des inefficacités pour la sécurité de la frontière. Selon lui, une amélioration de la situation

---

4 Chambre des communes, Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1125 (Sean McGillis, sous-ministre adjoint de la stratégie et de la gestion des affaires de la police fédérale) et [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1145 (Aaron McCrorie, vice-président, Renseignement et exécution de la loi, Agence des services frontaliers du Canada).

5 SECU, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1125 (M. McGillis).

nécessiterait une volonté politique accrue et la reconnaissance de la sécurité comme priorité gouvernementale. Les sections suivantes examinent les facteurs qui justifient la nécessité d'une réforme des mandats et évaluent comment des ajustements pourraient renforcer le cadre global de sécurité frontalière du Canada.

## **Mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada**

Mark Weber, président du Syndicat des douanes et de l'immigration, a souligné que plusieurs traversées irrégulières sont observées dans des zones rurales entre les points d'entrée officiels à la frontière canado-américaine. Il a déploré que, malgré son mandat légal d'assurer la sécurité de la frontière, l'ASFC n'est pas autorisée à intervenir entre les points d'entrée officiels. Même lorsque la traversée est effectuée à proximité d'un port d'entrée, les agents sont tenus de solliciter l'aide de la GRC. Cette dépendance entraîne des délais d'intervention de plusieurs heures, et parfois des refus d'intervenir – une situation qu'il juge regrettable et à laquelle il serait facile de remédier en donnant à l'ASFC les moyens d'agir directement.

De plus, il a expliqué que, sur le plan juridique, seules l'ASFC et la GRC disposent des pouvoirs d'interception en vertu de la LIPR et de la *Loi sur les douanes*. Ainsi, lorsque des policiers d'un service de police provincial interceptent des individus entre les points d'entrée officiels, ils doivent les amener au point d'entrée officiel de l'ASFC le plus proche. C'est pourquoi M. Weber a recommandé un élargissement des responsabilités des agents de l'ASFC afin de combler ces lacunes opérationnelles et d'intervenir eux-mêmes entre les points d'entrée. Selon lui, l'élargissement de la responsabilité des agents frontaliers est une nécessité absolue.

Kenneth Bieger, directeur général de Niagara Falls Bridge Commission, a également noté un problème de juridiction en faisant remarquer que bien qu'ils soient armés, les agents de l'ASFC ne peuvent pas intervenir directement en cas d'incident survenant sur le pont et doivent faire appel à la police régionale ou la GRC, ce qui engendre des délais pour régler des problèmes.

M. Bieger a suggéré de conférer davantage de pouvoirs aux agents de l'ASFC, à l'instar du modèle américain, afin d'intervenir directement sans devoir requérir systématiquement à la GRC. Il a cité en exemple le pont Whirlpool, où des tentatives de traversée irrégulière par les voies ferrées ont nécessité l'intervention de plusieurs agences malgré un système de sécurité avancé. Selon lui, une plus grande latitude accordée aux agents de l'ASFC réduirait les délais et la complexité liés à la coordination entre différentes autorités dans les réponses aux situations d'urgence.



Pour sa part, [Brian Sauvé](#), président de la Fédération de la police nationale, a émis des réserves quant à l'élargissement des pouvoirs de l'ASFC entre les points d'entrée, faisant valoir un manque d'environ 3 000 agents pour remplir le mandat actuel de l'Agence. Il a recommandé d'éviter le dédoublement des responsabilités et de renforcer le programme de la police fédérale de la GRC, déjà outillée pour assurer la sécurité frontalière entre les points d'entrée.

[M. McCrorie](#) a fait état que l'ASFC mobilise environ 8 500 agents de première ligne, épaulés par des équipes spécialisées en renseignement et en ciblage, qui analysent en continu les tendances et techniques de dissimulation à l'échelle mondiale. L'ASFC emploie aussi des enquêteurs criminels chargés de déposer des accusations pour des infractions graves à la législation frontalière et déploie des agents dans 42 missions internationales réparties dans 36 pays, afin de renforcer la sécurité en amont des frontières.

Pour [M. Weber](#), une frontière sécuritaire exige des décisions permettant d'investir dans le personnel, d'améliorer la formation et de permettre aux agents de remplir pleinement leur mandat légal. Il a critiqué l'ASFC de rester en retrait en matière de sécurité frontalière. Par exemple, lors du lancement du plan fédéral de sécurité, les agents frontaliers n'ont pas été mobilisés pour appuyer la GRC afin d'assurer la sécurité entre les points d'entrée, laissant ce rôle à des corps policiers provinciaux qui n'ont pas l'autorité législative pour appliquer la loi fédérale. Selon lui, il faudrait rectifier cette situation en modifiant le mandat de l'ASFC.

### **Mandat de la Gendarmerie royale du Canada en matière frontalière et priorités conflictuelles**

D'après [M. Sauvé](#), la GRC constitue la pierre angulaire du cadre de sécurité nationale du Canada. Son mandat inclut la surveillance des zones situées entre les points d'entrée officiels, l'application des lois et la conduite d'enquêtes sur les activités transfrontalières, telles que le trafic d'armes, de drogues et la traite de personnes. Les membres de la GRC disposent d'expertises clés en matière d'enquête, de renseignement et de coopération internationale, particulièrement avec les États-Unis, afin de contrer les menaces émergentes.

Selon [Sean McGillis](#), sous-ministre adjoint de la stratégie et de la gestion des affaires de la police fédérale, la collaboration demeure essentielle à l'accomplissement de ce mandat. D'ailleurs, la GRC s'appuie sur la Cellule opérationnelle conjointe de

renseignement (COCR)<sup>6</sup> pour faciliter le partage d'informations sensibles entre partenaires de sécurité. Elle collabore aussi étroitement avec l'ASFC, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (le CANAFE) et d'autres organismes pour lutter contre le blanchiment d'argent et les crimes financiers. Il a évoqué le partage accru d'information avec le secteur privé, notamment avec les établissements financiers, afin de mieux détecter et prévenir le blanchiment d'argent et les crimes financiers, une forme de collaboration qui n'était pas possible auparavant.

Dans le cadre du Plan frontalier du Canada, [M. McGillis](#) a mis en avant plusieurs initiatives structurantes, notamment :

- Une force de renseignement aérien composée d'hélicoptères, de drones et de tours de surveillance pour assurer le contrôle entre les points d'entrée et intervenir rapidement en cas d'incident.
- Une force de frappe conjointe avec les États-Unis visant à combattre le crime organisé et le trafic de substances illicites, dont le fentanyl.
- Le Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent, qui facilite l'échange d'information entre la GRC et les grandes banques canadiennes.
- La COCR, qui réunit les organismes responsables de la sécurité et les partenaires de l'application de la loi pour améliorer le partage de renseignements sur le crime organisé transnational et le fentanyl.

Malgré ces efforts, des défis persistent. [Lucas Bédard](#), administrateur de la région de l'Atlantique et du Centre à la Fédération de la police nationale, a souligné que les enquêtes de sécurité nationale et les services de protection demeurent prioritaires, suivis par la lutte contre le fentanyl, le crime organisé et les enjeux frontaliers. Le manque d'effectifs entraîne toutefois des lacunes opérationnelles, créant des vulnérabilités dans certains postes, comme Rainy River ou Valleyfield. [Il](#) a cité l'exemple du poste de Saint-Jean-sur-Richelieu, où seulement 12 agents travaillent par quart au lieu de 24, entraînant un « jeu de chaises musicales » entre unités qui fragilise les enquêtes. Pour pallier ces limites, il recommande d'investir dans la technologie, notamment les drones et les systèmes modernes. [M. Sauvé](#) a lui aussi mis l'accent sur la

---

6 La Cellule opérationnelle conjointe de renseignement (COCR) regroupe les ministères et les organismes canadiens responsables de la sécurité et les partenaires canadiens du domaine de l'application de la loi en vue de mieux protéger la frontière canadienne. La COCR a été créée le 3 mars 2025 en réponse au Plan frontalier du Canada. Voir Sécurité publique Canada, [Lancement de la Cellule opérationnelle conjointe de renseignement](#), communiqué de presse, 3 mars 2025.



nécessité d'investissements soutenus, notamment dans les ressources humaines, la technologie et la coopération interorganismes pour permettre à la GRC de faire face efficacement aux menaces transfrontalières.

Mais le problème dépasserait la question du financement, selon [M. Leuprecht](#) : il réside dans la structure même des services de la Police fédérale. D'après lui, des obstacles administratifs nuisent à la collaboration internationale, particulièrement avec les États-Unis. Il a recommandé d'alléger ces contraintes et de renforcer les mécanismes de partage de renseignement. Pour [M. Leuprecht](#), une analyse fine des ressources pour chaque point d'entrée est essentielle, mais doit s'inscrire dans une vision stratégique globale distinguant clairement les enjeux de sécurité nationale des autres priorités.

[M. Leuprecht](#) a aussi souligné la complexité de la coopération canado-américaine et l'importance pour le Canada de préserver sa souveraineté tout en améliorant l'efficacité de ses pratiques en matière de sécurité nationale. Il a défendu la création d'une agence indépendante dédiée au renseignement criminel et une révision du rôle de la GRC dans les contrats provinciaux.

## **Recrutement, formations et problèmes structurels**

[L'hon. Gary Anandasangaree](#) a confirmé que, selon l'examen exhaustif des dépenses, une réduction du budget de 2 % est prévue pour l'ASFC et la GRC respectivement, mais que celle-ci n'aura aucun incident sur l'embauche de 1 000 employés pour l'ASFC et pour la GRC. [Il](#) a affirmé que l'ajout de 1 000 agents à l'ASFC et de 1 000 agents de la GRC aura une incidence significative et positive sur la capacité des services d'application de la loi de s'acquitter de leurs fonctions à la frontière.

## **Recrutement et formation d'agents au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada**

[L'hon. Gary Anandasangaree](#) a confirmé le plan visant à embaucher et à déployer 1 000 nouveaux agents de l'ASFC, dont une première cohorte amorçant son entraînement en novembre 2025. Le président national du Syndicat des douanes et de l'immigration, [M. Weber](#), a toutefois soutenu que les besoins réels de l'Agence se situeraient plutôt entre 2 000 et 3 000 agents. Il a insisté sur la nécessité de concrétiser rapidement cette embauche.

[M. McCrorie](#) a confirmé que, malgré l'intention de l'ASFC d'embaucher 1 000 agents frontaliers, aucune embauche n'avait encore été réalisée en date du 23 septembre 2025. [Il](#) a précisé qu'il s'agit d'un plan à long terme, qui s'échelonnera sur deux à trois ans.

[Jennifer Lutfallah](#), vice-présidente de la Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux à l'ASFC, a ajouté que ces embauches s'inscrivent dans le cadre du Plan frontalier, et que le recrutement régulier se poursuit, citant en exemple les 36 nouveaux agents déjà en formation pour s'occuper des renvois, qui ne sont pas inclus dans l'annonce des 1 000 postes.

Concernant les 1 000 nouvelles embauches, [Erin O'Gorman](#), présidente de l'ASFC, a précisé que 80 % seront des agents armés et 20 % seront des employés opérationnels, chargés notamment du ciblage et de la formation<sup>7</sup>. Dans une réponse écrite au Comité, l'ASFC a confirmé que ces 200 agents

seront recrutés pour occuper des postes opérationnels spécialisés dans les domaines des échanges commerciaux, des opérations internationales, de l'exécution de la loi pour les services intérieurs, des enquêtes criminelles, du renseignement, du ciblage et des recours<sup>8</sup>.

[M<sup>me</sup> O'Gorman](#) a précisé que le Collège de l'ASFC à Rigaud peut former 250 recrues durant les deux premières années, puis 300 lors de la troisième. Elle a également souligné l'existence d'un bassin de 300 candidats qualifiés pouvant commencer leur formation en six semaines, ainsi que la capacité d'accueillir 400 étudiants en 2025. Elle a assuré ne pas avoir d'inquiétude quant au recrutement, l'Agence collaborant avec d'autres ministères pour attirer du personnel opérationnel.

[M. Weber](#) a rappelé que le Collège de l'ASFC à Rigaud est le seul centre de formation d'agents frontaliers au pays. [Il](#) a confirmé que la formation y dure 18 semaines et que sa capacité annuelle est d'environ 572 étudiants<sup>9</sup>. À la lumière de ces chiffres, [il](#) a exprimé des doutes quant à la capacité de l'ASFC à augmenter rapidement ses effectifs.

Selon [lui](#), l'ASFC n'a pas la capacité de former 300 agents supplémentaires par année afin de tenir la promesse de 1 000 embauches en trois ans — ce qui exigerait environ 330 agents additionnels par année, en plus des 572 déjà formés annuellement. Le centre de formation n'a jamais dépassé 600 agents formés par année, soit l'équivalent du taux d'attrition, ce qui, selon [lui](#), rend irréaliste l'ajout de 1 000 agents.

---

7 Lors de son témoignage, [M<sup>me</sup> O'Gorman](#) a fait la distinction entre les agents en uniforme postés aux points d'entrée officiels, ceux-ci sont formés à Rigaud pendant 18 semaines et ont la capacité de porter une arme. Ceux-ci sont appuyés par des enquêteurs des bureaux non frontaliers, qui prennent en charge les dossiers d'interception d'armes à feu, exécutent les mandats et mènent les poursuites.

8 Gouvernement du Canada, Réponse écrite au Comité à une question du 23 octobre 2025 (1225) sur la formation des agents opérationnels, reçu par le Comité le 11 décembre 2025.

9 SECU, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1230 (M. Weber).



Compte tenu de ces limites, [M. Weber](#) estime que l'objectif annoncé ne reflète pas les véritables intentions de l'ASFC. Selon lui, l'Agence chercherait plutôt à créer des postes administratifs (FB-1) pour transférer certaines responsabilités des agents frontaliers, une orientation qui préoccupe le syndicat.

À cet égard, [M. McCrorie](#) a confirmé que bien que le plan ne soit pas de créer une nouvelle catégorie d'agents frontaliers, la possibilité d'augmenter la capacité du Collège de l'ASFC demeure. Il a ajouté que « ce ne sont pas toutes les personnes que nous allons embaucher qui vont nécessairement passer par le [Collège de l'ASFC] ». [M<sup>me</sup> O'Gorman](#) a rappelé que certains postes, notamment au sein des unités d'enquêtes criminelles dans les bureaux non frontaliers (responsables, entre autres, des dossiers liés aux armes à feu, mandats et poursuites), peuvent être pourvus par des agents provenant d'autres services, comme la GRC.

Dans une réponse écrite au Comité, l'ASFC a spécifié que l'Agence développe des normes nationales de formation pour tous les postes opérationnels et de première ligne – lesquelles définissent les exigences de formation propres à chaque emploi. Les exigences peuvent varier

selon le poste et les tâches, mais comprennent des formations communes telles que les premiers soins, la prévention du profilage racial en première ligne, la prise en charge des voyageurs autochtones et de leurs biens sacrés, ainsi que des formations spécifiques comme le renouvellement annuel pour le maniement de l'arme à feu de service et le modèle d'intervention en gestion des incidents pour tous les agents armés<sup>10</sup>.

[M. Weber](#) a reconnu que plusieurs avenues pourraient être explorées pour diversifier la formation et augmenter le nombre d'agents plus rapidement, bien que l'Agence repose toujours sur le modèle actuel de formation de 18 semaines. [Il](#) a rappelé que des projets d'agrandissement — notamment à Chilliwack<sup>11</sup>, ainsi que des possibilités à Rigaud et à Windsor — ont déjà été envisagés par le passé, mais sans aboutir. Il a conclu qu'en l'absence d'un réseau élargi de centres de formation, il demeure difficile de comprendre comment l'ASFC pourra atteindre ses nouveaux objectifs. Une chose reste certaine, selon [M. Weber](#), c'est que la surveillance à la frontière nécessite plus d'agents frontaliers directement à la frontière.

Pour sa part, [M. McCrorie](#) a confirmé que l'Agence examine présentement toutes les options qui s'offrent à elle, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise. [Il](#) a souligné

---

10 Gouvernement du Canada, Réponse écrite au Comité à une question du 23 octobre 2025 (1225) sur la formation des agents opérationnels, reçu par le Comité le 11 décembre 2025.

11 Le témoin fait référence à une installation conjointe d'entraînement de l'ASFC et de la GRC à Chilliwack, en Colombie-Britannique.

que l'ASFC est en train d'établir un plan pour augmenter le nombre d'inscriptions au-delà du nombre d'attritions.

## **Recrutement et formation de policiers au sein de la Gendarmerie royale du Canada**

M. Sauvé et M. Bédard ont tous deux souligné les défis liés au manque de personnel et d'effectifs à la GRC, ce qui complique la capacité de répondre à l'ensemble des priorités gouvernementales, en constante évolution. Les gouvernements font « des choix, et ces choix finissent par créer d'autres lacunes », pensons par exemple aux postes de Rainy River, Valleyfield ou Saint-Georges-de-Beauce, qui écopent tous du manque d'effectif.

M. Sauvé a indiqué que la GRC commence seulement à retrouver un rythme de recrutement normal depuis la pandémie. Il a rappelé que la pandémie a eu un impact majeur sur la formation des recrues : l'académie de la Division Dépôt a été fermée pendant six mois, ce qui a interrompu la formation de 24 des 32 troupes en cours, qui ont alors dû recommencer leur programme. Il a rajouté que la formation d'un agent de police ne peut être accélérée, il s'agit d'un processus graduel.

M. Sauvé a rapporté que le taux d'attrition à la GRC est demeuré stable, voire en légère diminution, passant d'environ 800 départs annuels à 775. En revanche, il a précisé que la GRC forme actuellement près de 40 troupes de 32 recrues par année, soit environ 1 000 diplômés. L'organisation prévoit faire passer ce nombre à 50 troupes l'an prochain, conformément à l'engagement du gouvernement d'embaucher 1 000 nouveaux membres, une évolution qui devrait, selon lui, améliorer la situation.

M. Sauvé a également souligné que l'augmentation de l'indemnité de recrutement des cadets, une mesure demandée depuis plusieurs années, a eu un impact positif sur le nombre de candidatures à la GRC. La GRC a enregistré un nombre record de postulants en 2024 et s'attend à dépasser ce record en 2025.

En plus de nouvelles recrues, M. Sauvé a également mentionné que de 450 à 500 membres actuellement affectés dans des services provinciaux sous contrat souhaitent être transférés vers des postes fédéraux, notamment dans les domaines de la sécurité nationale, du contrôle frontalier ou de la protection des personnes de marque. Il a exprimé l'espoir que les prochaines négociations contractuelles faciliteront ces réaffectations. Selon lui, l'arrivée de nouveaux cadets, combinée au recrutement de policiers expérimentés, permettra de renforcer les effectifs dans certaines régions en besoin, dont celle de Rainy River.



M. Sauvé a expliqué que la difficulté à envoyer davantage d'agents dans des régions comme le nord-ouest de l'Ontario découle du bassin limité de ressources humaines et des changements de priorités gouvernementales. Il a précisé que la GRC doit souvent réaffecter ses ressources en fonction des enjeux jugés prioritaires, comme la cybercriminalité ou le blanchiment d'argent, ce qui se fait au détriment de la sécurité frontalière et d'autres mandats.

Concernant les services de police contractuels, M. Sauvé a indiqué qu'il ne recommande pas que la GRC y mette fin. Il a toutefois souligné que ces ententes garantissent des ressources protégées par contrat, ce qui limite la capacité de la GRC à réaffecter du personnel pour renforcer ses fonctions fédérales. Il a ajouté que ces contraintes ont été amplifiées par les effets persistants de la pandémie, notamment la fermeture de six mois de l'académie de formation de la Division Dépôt.

M. Leuprecht a souligné l'importance d'investir dans la police locale en exigeant des plans stratégiques clairs, des indicateurs mesurables et une responsabilité publique quant à l'utilisation des fonds.

## **Préoccupations structurelles et culture organisationnelle**

Le Comité a entendu que des enjeux opérationnels au sein de l'ASFC, notamment en matière de gestion, de répartition des ressources et de conditions de travail mènent à des difficultés structurelles et opérationnelles qui influencent la capacité de l'Agence à soutenir adéquatement ses services de première ligne.

## **Déséquilibres structurels et effets sur les opérations à l'Agence des services frontaliers du Canada**

M. Weber a souligné des « lacunes critiques qui affectent les services frontaliers du Canada, dont la majorité peut être attribuée à des problèmes de mauvaise gestion ». Il a décrit une situation structurelle et une culture organisationnelle préoccupante au sein de l'ASFC, marquée par un manque d'infrastructures de formation, un recours accru à des étudiants de première ligne, une multiplication des postes de gestion au détriment des agents opérationnels, ainsi qu'une culture de gestion locale jugée toxique. Il fait appel à une meilleure gestion interne et à des investissements dans les ressources adéquates pour relever ces défis.

Selon lui, un changement important s'impose. Notamment, l'ASFC a besoin de ressources, de se concentrer davantage sur la sécurité et de réduire le nombre de cadres intermédiaires. Il a dénoncé une culture organisationnelle toxique, rappelant que l'ASFC

est arrivée dernière dans les sondages auprès des employés de la fonction publique, et que des politiques mises en œuvre menacent les employés de licenciement.

M. Weber a insisté sur le fait que, pour rétablir la confiance envers l'ASFC, il faudrait d'abord pourvoir adéquatement les postes d'agents. Il a expliqué que les agents des services frontaliers sont ceux qui assurent directement les interactions avec les voyageurs et les tâches frontalières essentielles, tandis que les niveaux hiérarchiques supérieurs n'exécutent pas ces fonctions opérationnelles. Or, dans un contexte de sous-effectif en première ligne, M. Weber a jugé incompréhensible et frustrant que des ressources consacrées à la gestion ne soient pas plutôt réaffectées à des postes d'agents capables d'exécuter ce travail.

M. Weber a fait état d'un épuisement général chez les agents opérationnels, indiquant que, dans certains points d'entrée, le recours aux heures supplémentaires est devenu pratiquement illimité. Il a précisé que cette situation découle de la répartition des effectifs, soulignant qu'il est désormais fréquent que des points d'entrée comptent autant de cadres intermédiaires que d'agents sur le terrain, une tendance qui, selon lui, ne cesse de s'accroître.

M. Weber a indiqué que le nombre d'étudiants occupant des postes de première ligne dans les aéroports a plus que doublé au cours des 15 dernières années, alors que le nombre d'agents frontaliers pleinement qualifiés demeure toujours insuffisant en première ligne. Il a insisté sur la distinction entre la « formation » et le niveau « d'efficacité » des agents, estimant qu'il faut de quatre à cinq ans d'expérience sur le terrain avant qu'un agent atteigne un niveau de compétence pleinement satisfaisant.

À cet égard, l'hon. Gary Anandasangaree a indiqué que les étudiants sont essentiels au fonctionnement de l'ASFC. Il a ajouté que les étudiants aux points d'entrée « sont des gens exceptionnels qui ont reçu une excellente formation et qui sont bien appuyés. Ils ne prennent pas des décisions dans un environnement à risque élevé. » Dans l'accomplissement de leurs tâches à la frontière, ils reçoivent un appui de personnel ayant divers niveaux d'expertise.

D'après M. Weber, l'expertise se perd lorsque l'ASFC ne favorise pas la promotion interne, mais plutôt l'embauche de personnes de l'extérieur pour pourvoir les postes de cadres intermédiaires. Ceux-ci prennent des décisions sur le fonctionnement de la frontière alors qu'ils n'y ont jamais travaillé. « Il faut souvent expliquer à la haute direction comment fonctionnent les frontières », ajoutant que cette déconnexion par rapport à la réalité du terrain alimente la frustration des employés. Selon lui, cette situation a gravement miné la confiance des agents envers la direction de l'ASFC.



M. Weber a décrit la culture organisationnelle au sein de l'ASFC comme étant parfois autoritaire et toxique, axé sur les enquêtes formelles impliquant suspension, sanction ou licenciement, ce qui limite le dialogue et décourage les membres de l'Agence.

Il a également dénoncé la révision des mesures d'adaptation visant des agents incapables de porter une arme à feu, y compris des employés blessés au travail, à qui l'Agence aurait proposé une rétrogradation ou une retraite anticipée. Selon lui, cette démarche, perçue comme étant motivée par des considérations budgétaires, a renforcé le manque de confiance envers la haute direction et a démontré que l'ASFC ne valorise pas suffisamment ses employés blessés ou en situation de limitation<sup>12</sup>.

À l'égard des mesures d'adaptions, M<sup>me</sup> O'Gorman a fait la mention suivante :

L'ASFC a le devoir de prendre des mesures d'adaptation pour les agents qui ne peuvent pas remplir l'ensemble de leurs fonctions. Ces personnes auraient tout à fait la possibilité de poser leur candidature et d'être affectées à des postes financés. Le fait qu'elles ne puissent pas accomplir toutes leurs tâches ne les rend pas moins utiles pour la sécurité publique en général et pour l'ASFC en particulier.

Il y a des processus à cet égard. Vous avez dit que nous devons nous assurer d'avoir des postes bien financés et d'instaurer un processus équitable pour tout le monde. Ces personnes possèdent des compétences et une expérience que nous voulons absolument conserver.

M<sup>me</sup> O'Gorman a également souligné que l'ASFC compte un large effectif qui travaille souvent dans des conditions exigeantes et stressantes. Elle a souligné que l'Agence dispose de normes professionnelles élevées et d'une bonne équipe en relations de travail, offrant aux employés plusieurs points de contact lorsqu'ils ont des préoccupations. Elle a insisté sur l'importance de s'assurer que le personnel sache vers qui se tourner et que les décisions puissent être prises rapidement. Enfin, elle a indiqué que l'ASFC collabore étroitement avec le syndicat afin de réduire le nombre de griefs.

## **Culture organisationnelle améliorée au sein de la Gendarmerie royale du Canada**

Michael Duheme, commissaire de la GRC, a souligné que l'intégrité et le professionnalisme de la GRC prennent racine dès le recrutement, où l'on s'assure de sélectionner des personnes qui adhèrent pleinement aux valeurs fondamentales de l'organisation. Il a expliqué que cette rigueur se reflète ensuite dans l'ensemble des mandats de la GRC, comme « les services policiers de première ligne, les contrats

---

12 SECU, Témoignages, 7 octobre 2025, 1205 (M. Weber).

policiers et les services spécialisés », ainsi que dans la qualité du travail accompli au sein des collectivités. Il a ajouté que la confiance et le respect manifestés par la population illustrent bien ce professionnalisme.

En ce qui concerne l'évolution de la culture organisationnelle, [M. Sauvé](#) a reconnu que la GRC a déjà traversé des difficultés importantes, mais il a souligné que des progrès notables pour améliorer la culture organisationnelle ont été accomplis sous la direction des quatre derniers commissaires. Selon lui, l'organisation se trouve aujourd'hui dans une situation nettement améliorée, même si des efforts supplémentaires demeurent possibles.

Par rapport au traitement équitable des employés, notamment pour les femmes en uniforme, [M. Sauvé](#) a expliqué que la GRC applique une politique visant à protéger la santé des agentes enceintes en les retirant des situations dangereuses, une pratique qu'il juge normale et attendue. [Il](#) a précisé ne pas avoir constaté de rétrogradation systématique, mais [il](#) a reconnu que des cas isolés pourraient exister. Il a également mentionné l'existence de griefs en cours concernant des augmentations salariales non versées à des membres en période d'essai ayant pris un congé parental, et a exprimé l'espoir que ces dossiers soient réglés prochainement.

Pour sa part, [l'hon. Gary Anandasangaree](#) a reconnu que des défis liés à la culture organisationnelle subsistent au sein de la GRC, évoquant notamment la question du racisme systémique. Il a indiqué que ces enjeux continuent de faire l'objet de discussions avec le commissaire et a souligné l'importance de renforcer continuellement l'indépendance de l'organisation, tout en réitérant sa confiance dans la GRC et sa capacité à remplir efficacement son mandat.

## CHAPITRE 2 : ENJEUX ET DÉFIS OPÉRATIONNELS LIÉS À LA GESTION DE LA FRONTIÈRE

Ce chapitre présente un portrait détaillé des enjeux actuels et des défis opérationnels qui touchent la gestion de la frontière canado-américaine. Il met en relief les responsabilités des agences fédérales et les défis de gouvernance qui les accompagnent, tout en analysant les réalités et les défis opérationnels propres aux différents points d'entrée frontaliers: terrestre, maritime et ferroviaire. La figure 1 démontre l'emplacement de ces points d'entrée, ainsi que les premiers ports d'arrivée<sup>13</sup>. Dans l'ensemble, les témoins ont

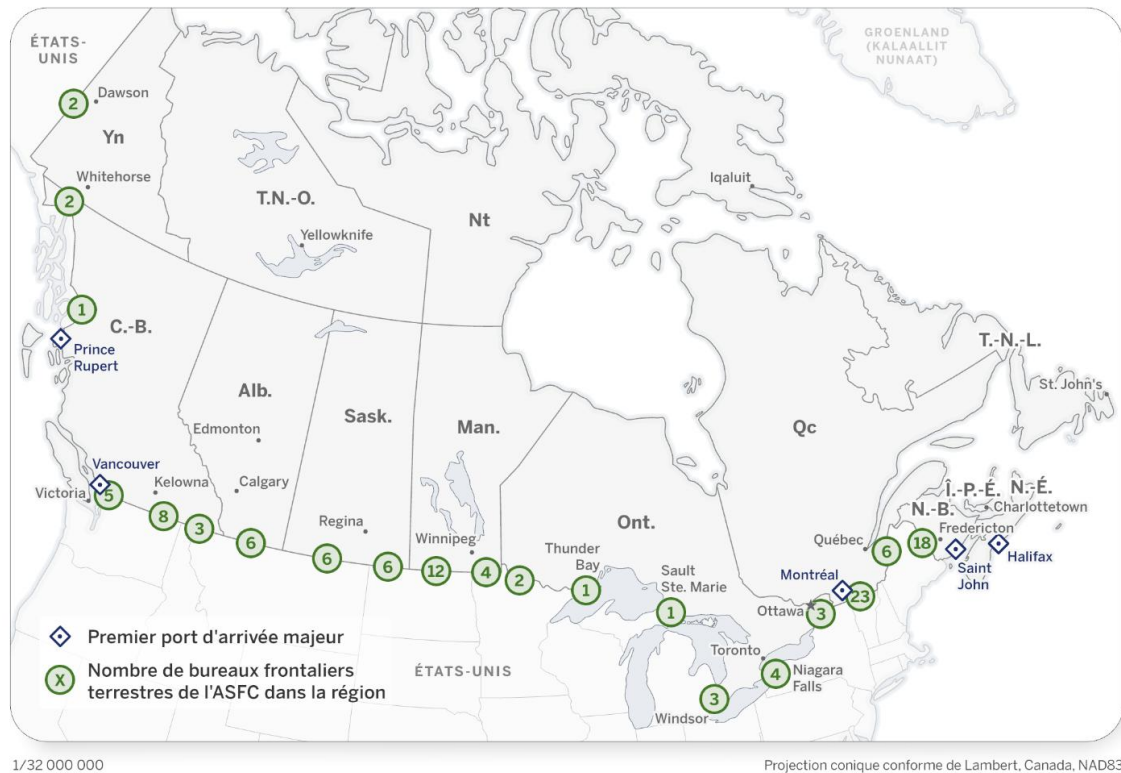
---

13 Le premier port d'arrivée désigne le point d'entrée au Canada où un moyen de transport commercial en provenance d'un pays étranger doit effectuer sa première entrée sur le territoire.



insisté sur l'importance d'investir dans des technologies de surveillance maritime et d'améliorer la collaboration interagence.

**Figure 1 — Bureaux frontaliers de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la frontière canado-américaine et premiers ports d'arrivée**



Note : Actuellement, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) n'effectue le dédouanement des conteneurs maritimes étrangers qu'à cinq ports: Vancouver et Prince Rupert en Colombie-Britannique, Montréal au Québec, Saint John au Nouveau-Brunswick, et Halifax en Nouvelle-Écosse.

Source : Carte produite en 2026, à partir de données tirées de Ressources naturelles Canada (RNCan), [Limites administratives au Canada - Série CanVec - Entités administratives](#), 1:15M, 1<sup>er</sup> mars 2019; RNCan, [Lacs, rivières et glaciers au Canada - Série CanVec - Entités hydrographiques](#), 1:15M, 1<sup>er</sup> mars 2019; Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), « [Répertoire des Bureaux et Services de l'ASFC](#) », base de données, consulté le 15 janvier 2026; Transport Canada, « [Tableau de bord maritime et portuaire | Carrefour de données et d'information sur les transports](#) », base de données, consultée le 21 janvier 2026. Logiciel utilisé : Esri, ArcGIS Pro, version 3.6. Contient de l'information visée par la [Licence du gouvernement ouvert – Canada](#).

## Défis opérationnels aux points d'entrée

La sécurité et l'efficacité ne sont pas incompatibles selon [Laura Dawson](#), directrice générale de la Future Borders Coalition, car des frontières sûres favorisent le commerce. Elle a fait appel à une coopération renforcée entre le Canada et les États-Unis pour moderniser les pratiques et répondre aux menaces actuelles tout en évitant de transférer les coûts aux entreprises déjà fragilisées par le climat économique actuel. [M. Bieger](#), en accord avec M<sup>me</sup> Dawson, a expliqué que la sécurité frontalière est cruciale pour la sécurité des Canadiens, tandis que l'efficacité « alimente la croissance économique et appuie le commerce, rationalise les chaînes d'approvisionnement, améliore l'expérience de transport, réduit l'impact environnemental et renforce les relations bilatérales ».

## Fluidité des passages frontaliers

Les témoignages entendus ont noté la présence de plusieurs défis majeurs liés à la fluidité des passages frontaliers à certains points d'entrée entre le Canada et les États-Unis.

[M. Bieger](#) a expliqué que, depuis deux ans, le Canada dispose de plus d'agents frontaliers que les États-Unis à certains endroits, notamment grâce au projet de formation lié au pont Gordie-Howe. Malgré des infrastructures suffisantes (10 voies pour les voitures et 5 pour les camions à Queenston), seulement 3 ou 4 voies sont souvent ouvertes du côté canadien, alors que du côté américain, parfois seulement 2 ou 3 voies sont ouvertes. Ce manque de personnel entraîne des délais importants. Malgré ces retards, [Thomas Boyle](#), directeur général du Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority, a indiqué que l'ASFC et les douanes américaines avisent généralement des retards possibles à la frontière. [M. Boyle](#) a également exprimé des préoccupations concernant la dotation future dans la région du Niagara en expliquant que les ressources supplémentaires dont bénéficie actuellement la région proviennent des agents en formation pour le pont Gordie-Howe, qui n'est pas encore ouvert. Une fois ce pont en service, ces agents seront réaffectés, ce qui risque de provoquer une pénurie de personnel aux ponts du Niagara et de recréer les engorgements observés par le passé.

[M. Bieger](#) a suggéré d'adopter des approches plus efficaces, comme limiter l'interrogatoire initial à la guérite à une minute et diriger les cas problématiques vers une voie secondaire rapide, permettant aux voyageurs de rester dans leur véhicule pendant des vérifications supplémentaires. Selon lui, ces ajustements, bien que simples, pourraient réduire les temps d'attente et améliorer la fluidité aux postes frontaliers.



Dans le même ordre d'idée, [M<sup>me</sup> Dawson](#) a proposé de mieux utiliser les programmes destinés aux voyageurs et commerçants dignes de confiance afin de récompenser la conformité et d'encourager les comportements exemplaires. Elle a souligné que la majorité des passages s'effectue sans risque, mais a averti qu'avec un document falsifié de qualité, une cargaison peut franchir la frontière sans être détectée, faute d'autres moyens d'évaluer le risque. Elle a insisté sur l'importance d'obtenir les informations nécessaires en amont pour identifier les personnes et leurs associés.

[M. Bieger](#) a souligné que, depuis neuf ans, la gestion des postes frontaliers s'appuie davantage sur des données quantitatives pour surveiller les périodes de pointe, ce qui représente une amélioration notable par rapport au passé. Il a mentionné des tensions signalées par le syndicat entre cadres intermédiaires et employés. Selon lui, la principale solution pour améliorer l'efficacité demeure l'ajout d'agents dans les voies d'inspection primaire.

De manière comparable, [M. Weber](#) a expliqué que les renseignements fournis à l'avance par les voyageurs correspondent au formulaire de déclaration qui était auparavant présenté à un agent. Auparavant, l'agent examinait le formulaire et posait des questions avant de décider d'un passage ou d'une fouille. Désormais, les voyageurs font leur déclaration sur une machine, sans interaction humaine. Il a ajouté que les équipes mobiles chargées d'interroger et de fouiller au hasard ont presque disparu dû au manque de personnel, et que le système repose principalement sur la déclaration volontaire, ce qui selon lui n'est pas le plus fiable.

## **Gestion des infrastructures frontalières**

Les organismes binationaux responsables des ponts internationaux font face à des défis opérationnels et réglementaires. Certains témoins ont proposé des pistes de solution pour renforcer l'efficacité, la sécurité et l'équité dans la gestion des passages frontaliers.

[M. Bieger](#) a souligné que l'objectif de la Commission des ponts de Niagara Falls – un organisme binational sans but lucratif ayant le pouvoir de construire, d'acquérir et d'exploiter les ponts internationaux traversant la rivière Niagara à Niagara Falls ou près de celle-ci, au Canada – est de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, alors que l'ASFC assure la sécurité. Il a insisté sur la nécessité de travailler ensemble, car ces priorités sont complémentaires.

Comme possibilité d'amélioration, [M. Bieger](#) a proposé l'embauche de 1 000 agents supplémentaires, la modernisation du programme Nexus et des technologies, ainsi que la réduction des délais de traitement.

[M. Bieger](#) a insisté sur l'importance d'optimiser les infrastructures existantes. Par exemple, à l'esplanade Queenston, huit baies de déchargement sont disponibles, mais rarement plus de quatre sont utilisées simultanément. Selon lui, il vaut mieux exploiter ces ressources et envisager des projets pilotes pour tester des approches innovantes.

[M. Boyle](#) a expliqué que l'article 6 de la *Loi sur les douanes* impose aux exploitants de ponts internationaux de fournir gratuitement des installations et des services au gouvernement canadien, tout en payant des impôts fonciers sur ces installations. À l'inverse, aux États-Unis, les exploitants reçoivent un loyer du gouvernement en vertu d'un bail avec la General Services Administration et bénéficient d'une exonération d'impôt foncier. Cette différence crée des tensions au sein des organisations binationales comme celle du pont Peace et la Commission des ponts de Niagara Falls, donnant l'impression que les États-Unis subventionnent les activités canadiennes.

Selon lui, bien que l'article 6 s'applique à tout pont ou tunnel international avec péage, plusieurs postes frontaliers sont présentement exploités en contravention directe avec cet article. Par exemple, au pont Gordie-Howe, le gouvernement canadien finance la construction et l'entretien des installations de l'ASFC dans le cadre d'un partenariat public-privé. À Ogdensburg, le gouvernement canadien entretient et approvisionne également les installations canadiennes. D'autres ponts, comme Blue Water, Sault Ste. Marie, Mille-Îles et le pont international de la voie maritime, reçoivent des subventions gouvernementales pour couvrir leurs déficits et leurs dépenses en capital.

Contrairement à ces cas, le pont Peace et la Commission des ponts de Niagara Falls ne bénéficient d'aucun financement gouvernemental, a expliqué M. Boyle. Ils doivent assumer seuls les coûts imposés par l'article 6, ce qui les oblige à augmenter les péages, affectant directement les utilisateurs, comme les touristes et le commerce transfrontalier. Ainsi, l'article 6 crée une structure administrative et financière injuste : lorsque le bien n'appartient pas à l'État, la seule source de revenus demeure le péage et les consommateurs.

À cet égard, [M. Boyle](#) a recommandé de revoir le modèle de financement canadien pour la sécurité frontalière. Actuellement, l'article 6 repose sur le principe de l'utilisateur-payeur, hérité d'une époque où la priorité était la perception des droits et tarifs. Or, depuis les événements du 11 septembre 2001, la sécurité nationale est devenue centrale. Il estime que le Canada devrait adopter un modèle similaire à celui des États-Unis, où le gouvernement finance directement ses initiatives de sécurité, plutôt que de transférer ces coûts aux exploitants et aux consommateurs.



[M<sup>me</sup> Dawson](#) a indiqué que l'élément le plus important du projet de loi C-2<sup>14</sup> est la possibilité de partager efficacement et correctement les informations entre les différentes administrations. Elle a précisé que le principal défi est de déterminer qui va payer et a indiqué que le transfert des coûts vers les exploitants, c'est-à-dire le secteur privé, constitue la plus grande préoccupation exprimée par ses membres.

[M<sup>me</sup> Dawson](#) a exprimé des inquiétudes quant à la lourdeur et l'application inégale des coûts imposés aux exploitants des infrastructures frontalières (aéroports, ports, ponts) par la partie 1 du projet de loi C-2 (cette partie du projet de loi a par la suite été reprise au projet de loi C-12). Elle aussi a recommandé un financement centralisé, à l'image du modèle américain.

[M. Bieger](#) a souligné l'importance de la planification à long terme pour les exploitants. Par exemple, la commission qu'il représente établit un budget quinquennal pour ses projets d'immobilisations, financés par revenus et ajustements de droits. Tout comme M<sup>me</sup> Dawson, il craint que la modification proposée à l'article 6 des projets de loi C-2 et C-12 nuise à cette planification.

[M. Bieger](#) a indiqué que la récente panne informatique<sup>15</sup> a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes actuels et a causé d'importantes perturbations dans l'industrie du camionnage ainsi que des difficultés pour les collectivités frontalières américaines locales. Selon lui, il faut adresser de manière urgente la modernisation des infrastructures, le renforcement de la résilience des systèmes et assurer une meilleure coordination transfrontalière des données.

[M. Boyle](#) a confirmé que la technologie de balayage multiénergies représente un changement majeur pour les postes frontaliers terrestres, de même que pour les ports et aéroports. Il a précisé que cette technologie ne remplace pas les emplois, mais fournit des outils essentiels aux agents, qui doivent analyser les balayages pour détecter des anomalies. Combinée à l'intelligence artificielle (IA), elle permet de cibler rapidement les

---

14 Les parties 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13 du projet de loi C-2, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, visant notamment à combattre le crime organisé transnational, arrêter le flux illégal de fentanyl, réprimer le blanchiment d'argent, démanteler les réseaux criminels et à améliorer l'intégrité du système d'immigration, ont été reprises par le projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité qui a reçu la sanction royale le 26 mars 2026. Les parties 14 et 15 du projet de loi C-2 ont été reprises par le projet de loi C-22, Loi concernant l'accès légal.

15 Radio Canada, [Le syndicat des agents frontaliers « préoccupé » par la récente panne informatique](#), 7 octobre 2025; Transport Routier, [Le ministre de la Sécurité publique ordonne un examen de la panne informatique de l'ASFC](#), 10 octobre 2025; et La Presse, [Panne informatique à l'Agence des services frontaliers | On l'a échappé belle avec les marchandises](#), 9 octobre 2025.

zones suspectes dans les cargaisons, réduisant ainsi le temps d'inspection et améliorant considérablement l'efficacité des contrôles.

Selon [M. Boyle](#), la technologie de balayage multiénergies peut également contribuer à lutter contre le vol de véhicules, le trafic de drogues et la traite des personnes. Combinée à la reconnaissance faciale pour les conducteurs, elle permet de constituer un dossier complet de données pour renforcer la sécurité et l'efficacité des contrôles.

Considérant l'importance d'optimiser les infrastructures transfrontalières et de moderniser les outils technologiques, la sécurité et l'efficacité ne sont pas incompatibles. Les témoignages entendus ont démontré qu'une meilleure planification et des technologies adaptées peuvent à la fois renforcer la sécurité, améliorer la rapidité des opérations et optimiser les échanges commerciaux qui valent des milliards de dollars.

### **Améliorer les outils technologiques aux points d'entrée**

De nombreux témoins, dont [M. Bieger](#) et [M. Boyle](#), ont soutenu la nécessité d'améliorer les systèmes technologiques et les outils informatiques afin d'accroître l'efficacité des opérations frontalières. En comparant les systèmes canadiens aux pratiques américaines, [M. Boyle](#) a mis en évidence le retard du Canada en matière d'inspection non intrusive. Selon lui, le recours actuel aux unités mobiles ralentit les opérations, contrairement aux systèmes d'inspection en mouvement utilisés par la Customs and Border Protection aux États-Unis, qui permettent une détection plus efficace de la contrebande et une meilleure fluidité opérationnelle.

[M<sup>me</sup> Lutfallah](#) a confirmé que seule la traversée du pont Gordie-Howe est actuellement équipée d'imagerie fixe à grande échelle. La majorité des points d'entrée reposent encore sur des technologies mobiles déplacées selon les besoins opérationnels. [Elle](#) a toutefois rappelé que d'autres outils sont déjà utilisés, notamment les équipes de chiens détecteurs (y compris trois nouvelles équipes spécialisées dans le fentanyl), la spectrométrie de mobilité ionique (détectant les résidus de stupéfiants et d'explosifs), l'imagerie à rétrodiffusions via un véhicule de la GRC pour détecter la présence de véhicules volés dans des conteneurs, ainsi que diverses technologies mobiles de balayage.

[M. McCrorie](#) a souligné qu'avec environ 1,5 million de conteneurs, 4,5 millions de camions et 1,5 million de wagons entrant au Canada annuellement, il est impossible d'inspecter systématiquement de chaque cargaison. L'ASFC doit donc miser sur une combinaison d'outils technologiques, de renseignements et de ciblage pour gérer efficacement les risques.



[M<sup>me</sup> Dawson](#) a également insisté sur la nécessité de doter les agents d'outils technologiques avancés, tels que l'IA et l'apprentissage automatique pour détecter les tendances, la chaîne en blocs pour prévenir la fraude documentaire, ainsi que l'imagerie non intrusive pour accélérer les inspections des cargaisons à risque. Selon elle, ces technologies permettraient une évaluation plus efficace des risques avant même l'arrivée des marchandises ou des personnes.

D'autres témoins, dont [M. Boyle](#), ont évoqué des technologies comme la reconnaissance faciale, déjà utilisées dans certains aéroports. Il a précisé que ces outils n'ont pas pour objectif de remplacer les emplois, mais plutôt de permettre aux agents de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée, tout en renforçant la sécurité et en réduisant les délais.

[M. Weber](#) a toutefois mis en garde contre une utilisation excessive de la technologie au détriment de l'intervention humaine. Il a rappelé que l'expertise des agents demeure essentielle pour intercepter efficacement les marchandises illicites. Il a également cité les récentes pannes des systèmes automatisés, survenues quelques jours avant sa comparution, qui ont entraîné des retards dans les aéroports et les points d'entrée. Selon lui, ces incidents démontrent l'importance de maintenir un effectif suffisant pour assurer la sécurité et la qualité du service.

Enfin, [M. McCrorie](#) et [M<sup>me</sup> Lutfallah](#) ont souligné que le gouvernement a déjà entrepris d'importants efforts pour moderniser les outils technologiques de l'ASFC. Ils ont mis de l'avant l'investissement de 300 millions de dollars prévu dans le Plan frontalier, destiné à renforcer les effectifs de première ligne et à moderniser l'équipement technologique. Cet investissement devrait permettre d'accroître de 25 % l'inventaire technologique de l'ASFC au cours des cinq prochaines années, notamment avec le déploiement de nouvelles technologies d'imagerie dès 2025<sup>16</sup>.

À cet égard, [M. McCrorie](#) a précisé qu'un montant de 6 millions de dollars sera consacré à l'acquisition de systèmes d'imagerie ou de rayons X à grande échelle, en plus de 31 millions de dollars pour d'autres équipements. Il a également souligné l'acquisition d'outils de détection des drogues illégales et des précurseurs chimiques, ainsi que la livraison prévue en 2026 d'équipements totalisant 24 millions de dollars. [M<sup>me</sup> Lutfallah](#) a confirmé que ces appareils d'imagerie à rétrodiffusions seront déployés dans les points d'entrée jugés à risque élevé.

---

16 SECU, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1215 (Jennifer Lutfallah, vice-présidente de la Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux à l'ASFC); et SECU, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1215 (M<sup>me</sup> Lutfallah).

## Défis opérationnels maritime et ferroviaire

La sécurité de la frontière maritime canado-américaine demeure un enjeu majeur, particulièrement dans la région des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Les témoins ont rappelé que, malgré une collaboration étroite entre les deux pays depuis 2001, l'ampleur du territoire et la diversité des activités nautiques rendent la surveillance complexe et exigent des outils capables de repérer efficacement les menaces.

Tim Nohara, président-directeur général d'Accipiter Radar Technologies Inc. (Acipiter Radar), a présenté la frontière maritime de 2 000 kilomètres, qui traverse les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, comme un axe convoité pour la traite des personnes et la contrebande d'armes et de drogues.

D'après M. Nohara, cette zone est particulièrement difficile à sécuriser en raison de son étendue et de la présence de milliers d'embarcations de plaisance en été et de véhicules circulant sur la glace en hiver. Une surveillance efficace nécessite donc des radars et des systèmes capables d'analyser les comportements suspects parmi la majorité des usagers respectueux de la loi.

## Surveillance maritime et ferroviaire

Considérant la sécurité maritime, M<sup>me</sup> Lutfallah a expliqué qu'à la suite des attentats du 11 septembre 2011, le Canada et les États-Unis ont signé un Protocole d'entente afin de soumettre les navires dans les ports à un contrôle par radiations. En conséquence, l'ASFC exige que les porte-conteneurs passent par les ports désignés comme premiers ports d'arrivée au Canada, illustrés à la figure 1.

Selon ce Protocole d'entente, tous les wagons provenant des États-Unis sont aussi passés aux détecteurs des radiations avant d'entrer au Canada. Par exemple, les wagons de train provenant du Mexique en transit vers le Canada doivent passer par le détecteur des radiations aux États-Unis. Les agents de renseignements canadiens recueillent ainsi de l'information sur les wagons à destination du Canada pour en faire une évaluation du risque. D'après le risque posé par des marchandises ciblées, les agents de l'ASFC vont procéder à leur évaluation et effectuer certains types d'interventions. Ainsi, lorsqu'une substance illicite est détectée, telle que la cocaïne ou le fentanyl, le conteneur est soumis à un examen approfondi à l'aide d'un appareil d'imagerie.

M. McCrorie a informé qu'au Port de Vancouver, le Centre national de ciblage évalue les risques que chaque conteneur pose. Les déclarations au niveau commercial permettent de cibler ceux qui nécessitent une évaluation supplémentaire. Si le conteneur pose un



risque, il est déchargé et passé dans un appareil d'imagerie. [Il](#) a confirmé que tous les conteneurs arrivant au Port de Vancouver font l'objet d'un examen.

[M. Weber](#) a indiqué ne pas avoir entendu parler d'une augmentation des douaniers au port de Montréal et a précisé qu'aucun espace supplémentaire n'a été ajouté pour les fouilles. Il a expliqué que la capacité limitée pour stationner les véhicules inspectés avait entraîné des délais importants, parfois de plusieurs jours ou semaines, avant de pouvoir poursuivre les recherches. Il a conclu en soulignant que les ressources sont demeurées la principale difficulté. [Il](#) a donné l'exemple des « ports sans rayons X et des unités maritimes sans bateaux. La situation est désespérée dans de nombreux cas. Cela contribue une fois de plus à la baisse du moral. »

En réponse à une question concernant les réseaux ferroviaires, [M. Weber](#) a confirmé que l'ASFC ne se charge pas d'inspecter le transport ferroviaire. [Il](#) a rajouté qu'il serait naïf de penser que les criminels ne sont pas au courant de cet angle mort.

Concernant le réseau ferroviaire, [M. Weber](#) a indiqué qu'un projet pilote avait été lancé pour permettre aux agents de travailler du côté américain, où des installations adaptées aux fouilles avaient été mises en place à plusieurs points d'entrée, mais il a précisé que ce projet n'avait pas abouti. Il a ajouté qu'au Canada, nous ne disposons pas d'installations nécessaires pour effectuer ces fouilles.

[Ranatiostha Swamp](#), chef de police intérimaire pour le service de police Mohawk d'Akwesasne, a souligné son appui aux aspects des projets de loi C-2 et C-12 qui visent à renforcer les pouvoirs de l'ASFC et de la Garde côtière, à accélérer le contrôle des précurseurs de drogues et à élargir l'échange de renseignements. Il a recommandé de reconnaître les services de police des Premières Nations comme partenaires essentiels, d'inclure un financement ciblé pour l'infrastructure, la technologie, le personnel et la formation, et d'officialiser les protocoles de coordination transfrontalière.

D'ailleurs, M. Swamp a souligné trois besoins prioritaires pour relever les défis :

- Infrastructure : une présence policière permanente sur l'île de Cornwall et des installations maritimes améliorées.
- Technologie et renseignement : systèmes de surveillance modernes, radar maritime, communications sécurisées et interopérabilité avec les partenaires.
- Personnel et durabilité : financement fédéral stable pour la dotation, la formation spécialisée, le soutien en santé mentale et le recrutement.

En réponse à une question sur les radars, [M. Swamp](#) a affirmé qu'il est essentiel de réinstaller des technologies de pointe, comme les radars modernes, pour fournir des renseignements en temps réel et permettre des interventions conjointes efficaces. Il a précisé que limiter ces capacités nuirait à la sécurité du Canada et des États-Unis, et que des avancées technologiques sont indispensables pour contrer les activités du crime organisé.

### **Nécessité de nouvelles technologies à la disposition des agents de la Gendarmerie royale du Canada**

Les témoins ont souligné que la surveillance de la frontière entre les points d'entrée officiels repose de plus en plus sur des capacités technologiques, la présence physique ne pouvant pas, à elle seule, couvrir efficacement l'ensemble du territoire. Le [Comm. Duheme](#) a indiqué qu'il est irréaliste d'augmenter massivement les effectifs le long de la frontière, d'où la nécessité de capacités technologiques appuyant des opérations policières ciblées.

[L'hon. Gary Anandasangaree](#) et [l'hon. Ruby Sahota](#) ont souligné les importants investissements prévus dans le Plan frontalier, notamment par le déploiement de nouveaux outils technologiques tels que des hélicoptères, des drones, des tours de surveillance ainsi que de nouvelles équipes canines pour surveiller la frontière entre les points d'entrée.

Plus particulièrement à l'égard des hélicoptères, [M. McGillis](#) a indiqué que la GRC loue trois hélicoptères Black Hawk auprès de deux compagnies en raison du coût trop élevé de leur achat. Il a expliqué que les besoins opérationnels de la GRC ont été établis en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada dans le cadre d'une offre à commande nationale incluant des fournisseurs préqualifiés. Selon [Jamie McGowan](#), surintendant principal de la GRC, seul le Black Hawk répondait à ces exigences. Le [Surint. Pr. McGowan](#) a confirmé que l'utilisation de ces appareils découle d'un accord d'approvisionnement et qu'ils sont exploités en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadien*, lequel autorise uniquement la GRC à exploiter ses appareils pour mener ses opérations aériennes.

Du point de vue syndical, [M. Sauvé](#) a indiqué que les membres de la GRC n'expriment pas d'inquiétude particulière concernant la sécurité des hélicoptères Black Hawk, car ils ne les pilotent pas, ils les utilisent uniquement comme passagers. Cependant, les pilotes et ingénieurs représentés par la Fédération s'inquiètent des implications futures si ces appareils devaient intégrer la flotte régulière, notamment en matière de formation, de déploiement et de gestion technique.



Une autre inquiétude soulevée par [M. Sauvé](#) concerne les difficultés persistantes de la GRC pour obtenir rapidement des technologies essentielles — postes de commandement mobiles, drones, radars maritimes — en raison d'un système d'approvisionnement qu'il a jugé de lent et lourd. [M. Sauvé](#) a recommandé que la sécurité frontalière soit considérée comme une question de sécurité nationale afin de permettre des processus accélérés avec des fournisseurs de confiance.

[M. Leuprecht](#) a, pour sa part, insisté sur la nécessité pour le Canada de passer d'une logique d'approvisionnement à une logique d'innovation, axée sur le développement de solutions algorithmiques et d'IA.

À cet égard, [M. Bédard](#) a indiqué ne pas disposer d'information confirmant le remplacement des drones actuels, malgré une étude actuellement menée par de nombreux membres de la Fédération de police nationale dans la région du Saint-Jean-sur-Richelieu. Il a exprimé des doutes quant à l'acquisition de nouveaux modèles de drone dans le contexte budgétaire actuel et souligné leur importance pour surveiller l'importante frontière québécoise, qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres.

[M. Bédard](#) a ajouté que les détachements frontaliers du Québec, notamment en Beauce, à Saint-Jean, à Sherbrooke et à Salaberry-de-Valleyfield, disposent de capacités technologiques limitées. L'intégration de fonctions avancées sur les drones, comme l'imagerie infrarouge ou la détection de signaux mobiles, serait essentielle pour repérer les mouvements humains et contrer les tactiques utilisées par les criminels. Il a également mentionné que certains postes satellites existent déjà (Stanstead, Saint-Bernard-de-Lacolle), mais que les outils actuels, tels que les caméras à cartes SD, retardent la détection de plusieurs semaines, ce qui nuit à l'efficacité.

[M. Nohara](#) a indiqué qu'il existe divers types de radars et de traitements adaptés à différentes cibles, permettant de détecter des navires, des drones, des aéronefs ou des personnes traversant des zones interdites. Il a souligné que les drones représentent une menace croissante, mais que des technologies efficaces peuvent repérer ceux utilisés pour la contrebande. Pour la détection de personnes, il a mentionné l'existence de dispositifs tels que les caméras et capteurs souterrains, capables de repérer des mouvements en milieux boisés. Certaines solutions combinent radars, systèmes antidrones et capteurs humains basés sur des radiofréquences ou des caméras. Plusieurs de ces outils étaient d'ailleurs intégrés au Programme de perfectionnement de la

technologie de l'intégrité des frontières, aussi appelé « Programme de technologie frontalière<sup>17</sup> ».

M. Nohara a rappelé qu'entre 2004 et 2016, Accipiter Radar a collaboré avec divers organismes canadiens et américains pour développer et tester des technologies de surveillance, démontrant que la sécurisation de la frontière par radar est réalisable à coût abordable. Les données recueillies dans le cadre de ces partenariats ont mis en évidence le besoin d'une couverture radar accrue sur les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent. Il a noté qu'un projet approuvé dans le budget de 2014 prévoyait justement un réseau radar permanent censé être opérationnel en 2017-2018.

M. Nohara a informé que le déploiement des radars, caméras et capteurs antidrones entre 2004 et 2016, offrant une surveillance continue, a permis de détecter des embarcations de plaisance autrement indétectables, d'analyser les trajectoires en temps réel et de générer des alertes sur des activités suspectes. Les données ont contribué à la sécurité frontalière et à la gestion du trafic maritime, notamment par l'automatisation du contrôle des caméras pour obtenir une identification visuelle. Selon lui, un réseau radar permanent améliorerait nettement la surveillance et les interceptions dans des zones sensibles comme le lac Saint-François et la Voie maritime du Saint-Laurent.

M. Nohara a affirmé ignorer pourquoi ce programme pilote n'a pas été mené à terme, estimant que « les priorités ont changé à un moment donné ». Il espère toutefois que les discussions actuelles sur la frontière permettront de raviver l'attention portée aux résultats démontrés entre 2004 et 2016.

Il a indiqué que les États-Unis ont, pour leur part, poursuivi l'expansion de leurs capacités de surveillance radar permanente, notamment grâce aux services d'Accipiter Radar, créant un déséquilibre entre les deux pays. Selon lui, les solutions envisagées au Canada — telles que les remorques de surveillance portables ou quelques hélicoptères — demeurent insuffisantes pour sécuriser les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent. Il estime que le Canada pourrait rapidement accroître ses capacités en réactivant les stations radars déjà déployées, permettant une surveillance permanente incluant la détection des navires, aéronefs à basse altitude et drones criminels.

M. Nohara a précisé que les réseaux radar permanents ont appuyé par le passé des opérations majeures liées aux armes, aux drogues, à la traite de personnes, ainsi qu'à

---

17 Le Programme de technologie frontalière est un programme national qui facilite et coordonne la mise en œuvre de solutions technologiques innovatrices à l'appui des mesures de sécurité actuelle à la frontière en améliorant la connaissance de la situation et la capacité d'intervenir en cas d'activité suspecte ou illégale. Voir Gendarmerie royale du Canada, [Définition de l'intégrité des frontières](#).



des recherches et sauvetages. Ces systèmes conservent toutes les données, améliorant la traçabilité et optimisant l'efficacité des ressources terrestres, maritimes et aériennes. Le projet initial visait d'ailleurs à couvrir l'ensemble de la frontière maritime des Grands Lacs, une initiative qu'il juge toujours essentielle et abordable.

M. Nohara a évalué à environ 92 millions de dollars le coût d'un réseau couvrant une large portion du lac Ontario et de la Voie maritime du Saint-Laurent — soit 10 à 20 % du coût du pont Gordie-Howe. Il a souligné que, dans un contexte de pénurie chronique de personnel, la surveillance radar permanente constitue un multiplicateur de force essentiel.

Enfin, M. Nohara a mentionné que si la technologie évolue rapidement, la priorité demeure l'expansion des capacités radars éprouvées, qui ne couvrent actuellement qu'une faible portion de la frontière. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer l'échange d'informations et l'interopérabilité entre partenaires canadiens et américains afin de partager en temps réel les données de capteurs et les renseignements analytiques.

## Élaboration d'une stratégie nationale

M. Leuprecht a expliqué que le cadre canadien de gestion des frontières, conçu à une autre époque, ne répond plus aux réalités actuelles, marquées par des flux accrus de personnes, d'argent et d'activités criminelles transnationales. Selon lui, les frontières elles-mêmes se transforment : elles existent désormais avant l'arrivée au Canada (par le précontrôle) et à l'intérieur du pays (pensons aux renvois), dans le cyberspace, où se déroule désormais une grande part du blanchiment d'argent, de la fraude et de la radicalisation. Une gestion efficace de la frontière requiert donc une stratégie claire et une collaboration beaucoup plus étroite entre les partenaires.

M. Leuprecht a rappelé que le Canada et les États-Unis partagent depuis plus de 85 ans une stratégie frontalière. Après le 11 septembre, le Canada a su s'adapter rapidement, mais Washington estime aujourd'hui que le Canada ne respecte plus ses engagements et constitue une porte d'entrée vulnérable pour la sécurité nord-américaine. Il a rappelé que le Canada se trouve dans une position unique en partageant une frontière avec la plus grande économie du monde, mais également avec le plus grand marché d'armes et de drogues au monde. Ces asymétries génèrent des effets criminogènes, illustrés par le fait que 88 % des armes saisies à Toronto en 2024 provenaient des États-Unis.

M. Leuprecht a expliqué qu'en l'absence d'une stratégie claire, les décideurs se limitent à des solutions ponctuelles, ce qui nuit à la sécurité, à la confiance des partenaires et à la perception du public. Il a souligné que le Canada ne s'est pas doté d'une stratégie nationale de sécurité depuis 2004, ce qui réduit la cohérence des politiques canadiennes.

Cela fait en sorte que la gestion centralisée ne reflète pas suffisamment les réalités culturelles, économiques et historiques propres aux différentes régions frontalières.

Néanmoins, [il](#) a salué l'engagement du premier ministre envers les équipes multifonctionnelles conjointes, qui permettent de réduire le cloisonnement ministériel et de mobiliser les bonnes expertises pour élaborer des solutions ciblées et mesurables. Il a toutefois indiqué qu'il appartient désormais au gouvernement de démontrer sa capacité à produire les résultats attendus.

Pour dépolitiser la gestion de la frontière, [M. Leuprecht](#) a estimé qu'une action politique doit répondre à trois conditions : reconnaître les conséquences de l'inaction, démontrer l'efficacité des mesures proposées et assurer leur faisabilité.

Enfin, [il](#) a affirmé qu'un ministre responsable de la sécurité nationale devrait établir de trois à cinq priorités claires, orienter l'allocation des ressources et fournir des directives précises. [Il](#) a ajouté que, sans créer un « ministre des Frontières », il serait essentiel de renforcer la responsabilité ministérielle, affaiblie au fil du temps, afin d'assurer une gestion frontalière efficace et conforme aux objectifs stratégiques du gouvernement.

### CHAPITRE 3 : CRIMINALITÉ FRONTALIÈRE

Bien qu'elle soit reconnue comme l'une des plus longues frontières pacifiques au monde, la frontière Canada-États-Unis demeure sujette à diverses formes de criminalité transfrontalières, notamment le trafic de drogues et d'armes à feu, les vols de véhicules et l'exploitation des corridors transfrontaliers par des organisations criminelles. Par exemple, [M. McCrorie](#) a mentionné que le crime organisé transnational exploite la frontière et que les menaces proviennent des deux sens de la frontière. Il a décrit le Canada comme un marché pour les drogues - notamment pour la cocaïne qui entre au pays par les États-Unis et ailleurs- et une source d'approvisionnement, en particulier en tant qu'exportateur de cannabis. De plus, le Canada est un point de transbordement dans les réseaux de trafic. Pour ces raisons, la collaboration avec des homologues nationaux, comme la GRC, et internationaux, tel que le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis et l'Australian Border Force, est essentielle.

Le présent chapitre présente les observations des témoins sur les enjeux de criminalité frontalière et propose des recommandations pour renforcer la sécurité à la frontière.



## Crime organisé transnational

La criminalité organisée transnationale représente aujourd’hui l’un des défis les plus sérieux et complexes pour la sécurité frontalière. Grâce à des réseaux hautement structurés, des capacités financières considérables et l’exploitation des technologies émergentes, ces organisations opèrent au-delà des frontières nationales. Fait notable, l’implication des organisations criminelles à la frontière ne sévit pas seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Plusieurs témoins entendus au cours de l’étude, dont [Kevin Brosseau](#), Commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, ont souligné la croissance du nombre d’organisations criminelles et la rapidité avec laquelle leurs méthodes évoluent, en particulier celles des réseaux de trafic de drogues. À ce propos, [M. McGillis](#) a fait état qu’environ 350 groupes du crime organisé actifs ayant la capacité de fabriquer et trafiquer du fentanyl ont été identifiés au Canada<sup>18</sup>. [Il](#) a expliqué que la surveillance de ces groupes est une responsabilité partagée, la GRC travaillant en collaboration avec la Réponse intégrée canadienne au crime organisé (RICCO) qui combine 36 des services policiers les plus importants du Canada.

[M<sup>me</sup> Dawson](#) a indiqué que le crime organisé opère via des réseaux sophistiqués utilisant des technologies avancées. Les contrebandiers exploitent des failles réglementaires et profitent du manque de coordination entre les initiatives (armes, drogues, traite de personnes). Selon elle, le problème n’est pas l’absence de renseignements, mais l’incapacité à les partager efficacement.

Concernant la région d’Akwasasne, [M. Swamp](#) a expliqué que, lorsqu’il s’agit de crime organisé et d’événements transnationaux complexes, il est nécessaire de mettre en place des cadres formels pour rationaliser et améliorer la coordination. [Il](#) a indiqué que la solution passe par l’amélioration continue des cadres et des protocoles officiels afin de faciliter la collaboration en équipes intégrées. Il a précisé que le service de police Mohawk d’Akwasasne dispose d’une unité spécialisée contre le crime organisé, qui inclut des agents de la GRC et de la Sûreté du Québec pour harmoniser les approches et lutter contre les réseaux criminels à grande échelle.

[M. Swamp](#) a ajouté que, bien que des accords de travail existent avec la GRC et la Sûreté du Québec pour la lutte contre le crime organisé, il est nécessaire d’établir des protocoles transfrontaliers officiels. Ces ententes permettraient de rationaliser les

---

18 Service canadien des renseignements criminels, [Rapport public sur le crime organisé au Canada](#), 28 octobre 2022, p. 11.

opérations et d'améliorer la coordination entre les services canadiens et américains pour répondre efficacement aux enjeux de sécurité.

[M. Brosseau](#) a souligné qu'il est important de suivre l'évolution des organisations transnationales et de renforcer la collaboration avec des partenaires internationaux, notamment les États-Unis et l'Union européenne. Similairement, [M. McCrorie](#) a noté que la lutte contre le crime organisé transnational exige une coopération étroite entre les pays, car il serait illusoire de croire qu'une seule agence ou qu'un seul État puisse à lui seul neutraliser les activités des réseaux criminels.

## Menaces émergentes liées au trafic de fentanyl et aux réseaux d'importation

Des témoins ont signalé non seulement la grande dangerosité du fentanyl et de ses précurseurs (c.-à-d. les produits chimiques essentiels à la production des opioïdes synthétiques), mais également la complexité des réseaux d'approvisionnement qui permettent leur entrée et leur fabrication au pays. Dû à son moindre coût de fabrication, le fentanyl est une drogue prisée par les organisations criminelles. Ensemble, ces éléments illustrent l'ampleur du défi auquel le Canada est confronté pour freiner la production, la circulation et les effets dévastateurs du fentanyl. [M. Peets](#) a fait état que

le fentanyl est une drogue plus mortelle que toutes celles qui l'ont précédé. En tant qu'opioïde synthétique, il peut être fabriqué n'importe où et à moindre coût. En raison de sa puissance, qui est de 20 à 40 fois supérieure à celle de l'héroïne, il peut être vendu en petites quantités et est donc facile à transporter. Sa puissance signifie également qu'il est très addictif et que sa consommation est difficile à arrêter. Bien sûr, elle signifie aussi que même de petites quantités peuvent être mortelles.

Le fentanyl est généralement administré comme analgésique en milieu hospitalier, mais il peut néanmoins se retrouver sur les marchés illicites par divers moyens, notamment par l'importation, la fabrication dans des laboratoires clandestins ou le détournement de produits médicaux<sup>19</sup>. Depuis 2016, le fentanyl a causé la mort de 50 000 Canadiens, a signalé [M. Brosseau](#).

## Méthodes d'importation illicite du fentanyl et de ses précurseurs au Canada

L'analyse des méthodes d'entrée du fentanyl et de ses précurseurs au Canada met en lumière la complexité et l'adaptabilité des réseaux criminels impliqués dans cette chaîne

---

19 Gouvernement du Canada, [Fentanyl](#).



d'approvisionnement illicite. [M. Peets](#) a précisé que le fentanyl consommé au Canada provient de précurseurs chimiques importés principalement de la Chine. Bien que ces précurseurs puissent avoir des utilisations légitimes, ils sont détournés pour ensuite être utilisés dans la production illicite du fentanyl en sol canadien. La composition et les substances utilisées pour sa fabrication sont fréquemment altérées par les organisations criminelles, ce qui rend sa détection plus difficile par les autorités.

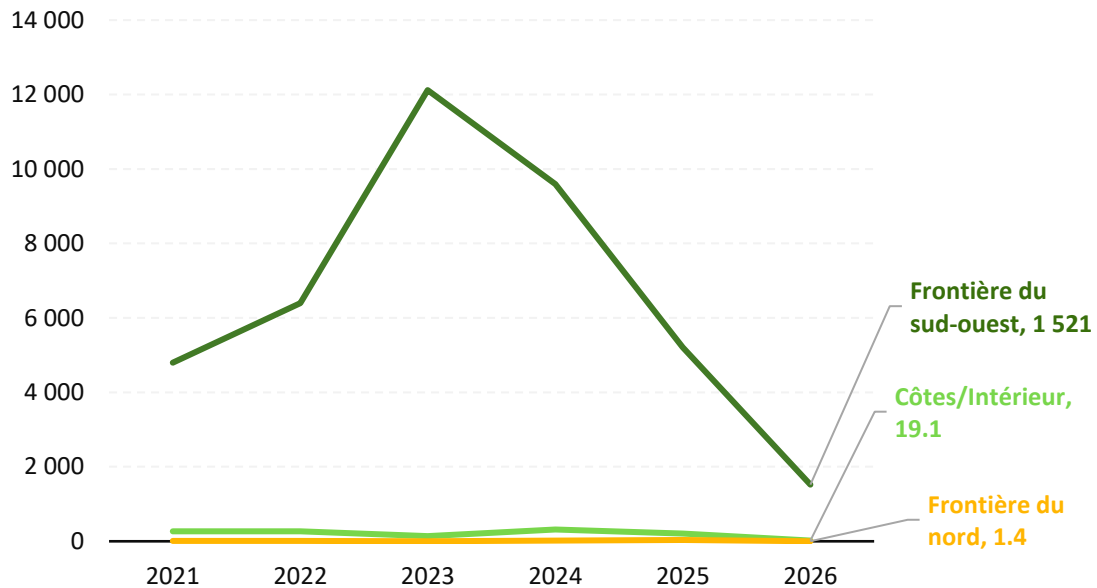
Selon [M. Cooper](#), le programme des importateurs non-résidents permettrait à des non-Canadiens d'utiliser des adresses et entrepôts temporaires pour recevoir des précurseurs chimiques expédiés depuis la Chine, souvent via des destinations tierces. Ce mécanisme créerait un manque de visibilité majeur pour l'ASFC, pouvant rendre pratiquement invisibles ces expéditions et pouvant faciliter l'entrée de précurseurs de fentanyl au Canada.

Une autre méthode d'entrée du fentanyl et de ses précurseurs a été rapportée par [M. Sauv ](#), soit l'utilisation de sociétés-écrans par des organisations criminelles pour importer des précurseurs chimiques en contournant les contr les actuels, ce qui constitue un d fi majeur pour la s curit  publique.

[M. McCrorie](#) a ajout  que de grandes quantit s de fentanyl sont exp di es par la poste et par des services de messagerie dues   sa facilit  d' tre dissimul . Une nouvelle tendance a  galement  t  d cel e : l'exportation de petites quantit s de fentanyl vers le sud par des microtrafiquants, ainsi que du fentanyl entrant au pays par des voyageurs.

[L'hon. Ruby Sahota](#) a signal  que 81 % du fentanyl saisi au Canada provient des  tats-Unis. [M. Peets](#) a pr cis  que bien que le Canada et les  tats-Unis vivent actuellement une crise du fentanyl, le Canada n'est pas la cause de leur crise du fentanyl. En effet, [il](#) a indiqu  que selon les donn es d clar es par le Service de douanes et de la protection des fronti res des  tats-Unis, depuis 2022, moins de 1 % du fentanyl saisi provient de la r gion frontali re nord, soit celle divisant le Canada des  tats-Unis, tel que le d montre la figure 2.

**Figure 2 — Quantité totale de fentanyl saisi par Service de douanes et de la protection des frontières des États-Unis, en kilogrammes, par région et par exercice financier, de 2021 à 2025**



Note : Il est important de noter que les données pour 2026 ne portent que sur le premier trimestre de l'exercice financier, soit d'octobre 2025 à décembre 2025.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de U.S. Customs and Border Protection, *Drug Seizure Statistics* [DISPONIBLE EN ANGLAIS]. Source consultée en janvier 2026.

### Provinces et régions propices au trafic de fentanyl et à ses précurseurs

Selon plusieurs témoins, certaines provinces et régions canadiennes semblent être plus propices à la production de fentanyl. [M. McGillis](#) a signalisé la présence des supers laboratoires de drogues plus particulièrement en Colombie-Britannique, et dans une moindre mesure en Alberta, en Ontario et au Québec. [Il](#) a mentionné que depuis 2018, environ 50 laboratoires produisant de grandes quantités de fentanyl ont été fermés au travers du Canada.

[M. Cooper](#) a indiqué que Vancouver est, depuis le début des années 2000, une plaque tournante pour la production et le trafic transnational de fentanyl, de méthamphétamine et d'ecstasy. Il a ajouté que la découverte du laboratoire de Falkland,



contenant plusieurs drogues, illustre la crise de polytoxicomanie qui sévit dans la région. En effet, le 25 octobre 2024, à Falkland et à Surrey en Colombie-Britannique, la GRC a démantelé ce qui est considéré comme le plus grand et le plus sophistiqué super laboratoire clandestin de fentanyl et de méthamphétamine jamais découvert au Canada. Cette opération s'inscrivait dans une enquête ciblant un groupe du crime organisé transnational impliqué dans la production et la distribution à grande échelle de fentanyl et de méthamphétamine, tant au Canada qu'à l'étranger<sup>20</sup>. Selon les enquêteurs, la quantité de fentanyl et de précurseurs retrouvée sur les lieux aurait permis de produire plus de 95,5 millions de doses potentiellement mortelles, lesquelles auraient pu se rendre dans les collectivités canadiennes ou à l'étranger<sup>21</sup>.

Les perquisitions ont permis de saisir 54 kilogrammes (kg) de fentanyl, plusieurs tonnes de précurseurs chimiques, 390 kg de méthamphétamine, 35 kg de cocaïne, 15 kg de MDMA (ecstasy) et 6 kg de cannabis<sup>22</sup>. En plus des drogues, les enquêteurs ont découvert un important arsenal comprenant 89 armes à feu (dont 45 armes de poing, 21 fusils de type AR-15 et plusieurs mitraillettes), ainsi que des engins explosifs, des silencieux, des chargeurs à grande capacité, des gilets pare-balles, une grande quantité de munitions et 500 000 \$ en argent comptant. Neuf des armes saisies se sont révélées volées<sup>23</sup>.

Une autre région canadienne propice au trafic de fentanyl est celle d'Akwesasne, une communauté des Premières Nations située dans une zone géographique unique et complexe, traversée par deux pays, deux provinces et l'État de New York, a souligné [M. Swamp](#). Il a indiqué que cette configuration crée des défis opérationnels sans équivalent, car les frontières passent parfois au milieu des quartiers et des maisons.

[Il](#) a expliqué que cette complexité est exploitée par des organisations criminelles, obligeant un petit service de police des Premières Nations à travailler à une échelle transnationale avec des ressources limitées. Il a précisé que la communauté fait face à des problèmes majeurs tels que le trafic de fentanyl et autres opioïdes, le trafic d'armes à feu, l'immigration irrégulière et la contrebande terrestre et maritime sur le fleuve Saint-Laurent.

[M. Swamp](#) a constaté que la communauté d'Akwesasne est parfois perçue comme un corridor pour la contrebande et le crime organisé, ce qui lui donne une image négative à

---

20 Gendarmerie royale du Canada, [Des enquêteurs de la Police fédérale démantèlent le superlaboratoire clandestin le plus important et sophistiqué au Canada](#), communiqué, 31 octobre 2024.

21 *Ibid.*

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*

l'échelle internationale. Il a précisé que cette réputation découle de la géographie complexe et de l'accessibilité par voie maritime, mais il a insisté sur le fait que la majorité des membres de la communauté respecte la loi. Selon lui, ce sont les organisations criminelles qui exploitent ces caractéristiques pour leurs activités.

## **Approche actuelle en matière de lutte contre la criminalité frontalière**

Pour répondre à la hausse du crime organisé, du trafic de fentanyl et d'autres crimes frontaliers, le gouvernement canadien a mis en place plusieurs mesures visant à contrer la criminalité transnationale et à renforcer la sécurité frontalière en collaboration avec les organismes d'application de la loi, les ministères fédéraux et des partenaires municipaux, provinciaux et internationaux. Néanmoins, comme l'ont souligné plusieurs témoins, des actions additionnelles demeurent requises afin de répondre pleinement à ces enjeux.

En ce sens, [M. Sauvé](#) a réagi à une question sur la lenteur des mesures contre la contrebande de précurseurs chimiques et la production de fentanyl en suggérant de rétablir la police portuaire canadienne, dissoute il y a plusieurs années. Il a souligné que le Canada, avec son vaste littoral et ses ports stratégiques, ne consacre pas suffisamment d'attention à la sécurité maritime et portuaire, et qu'il serait opportun de revoir cette décision pour renforcer la surveillance et la lutte contre le crime organisé transnational.

## **Inscription des cartels de drogues à la liste des entités terroristes**

Les organisations criminelles transnationales, notamment les cartels de drogues, jouent un rôle important dans la production de fentanyl et d'autres substances illicites. Afin de freiner la portée de ces organisations criminelles transnationales, le Comité a été informé que sept cartels de drogues ont été inscrits à la liste des entités<sup>24</sup> terroristes en vertu du *Code criminel*.

Le processus d'inscription est un « processus public permettant de désigner, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en accusation, à un procès et à une condamnation, une entité afin de dissuader d'autres personnes de traiter avec elle<sup>25</sup> ». Du point de vue juridique, la désignation publique d'un groupe comme entité terroriste présente plusieurs

---

24 Une « entité » est définie comme « toute personne, groupe, fiducie, société de personnes ou fonds, ou organisation ou association non dotée de la personnalité morale ». Sécurité publique Canada, [Entités terroristes inscrites](#).

25 Stanley A. Cohen, *Privacy, Crime and Terror: Legal Rights and Security in a Time of Peril*, 1 janvier 2005, p. 277 [TRADUCTION].



avantages immédiats. D'abord, l'inscription d'une organisation sur la liste entraîne automatiquement le gel de ses avoirs par les banques et institutions financières, puisqu'il devient criminel de gérer sciemment ces fonds<sup>26</sup>. Ensuite, cette désignation clarifie la position du gouvernement à l'égard de l'entité visée et envoie un signal clair au public : toute personne qui s'y associe ou lui apporte un soutien s'expose à des poursuites pénales<sup>27</sup>. Puis, cette inscription supprime la capacité d'un individu ou d'une organisation criminelle à dissimuler ses transactions sous le couvert de l'anonymat<sup>28</sup>.

Le [Comm. Duheme](#) a rapporté que l'inscription de six cartels mexicains et d'un cartel vénézuélien à la liste des entités terroristes offre aux services de police davantage de moyens afin de porter des accusations lorsque leurs enquêtes fournissent des preuves suffisantes. Le Comm. Duheme a supposé que puisque plusieurs organisations criminelles canadiennes s'approvisionnent auprès de ces cartels, leur désignation comme entités terroristes pourrait mener à des accusations de terrorisme contre les criminels canadiens qui les soutiennent. En effet, cette inscription permet aux organismes d'application de la loi de poursuivre des infractions liées au terrorisme, notamment le financement et le recrutement<sup>29</sup>.

## Création du poste de Commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl

En février 2025, le poste du commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl visant à coordonner les efforts du Canada dans la lutte contre le fentanyl a été créé. [M. Peets](#) a fait état que l'Office of National Drug Control Policy (ONDCP) des États-Unis, qui coordonne les efforts de 19 agences fédérales dans la lutte contre la toxicomanie, est un partenaire clé du commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl. Le commissaire échange régulièrement avec l'ONDCP et d'autres homologues aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays afin de mieux comprendre leurs priorités, identifier des occasions de collaboration, ainsi que de défendre les intérêts du Canada.

[M. Peets](#) a soutenu que le Bureau du commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl examine les indicateurs de performance des secteurs fédéraux. De même, la Drug Enforcement Administration (DEA) analyse les organismes fédéraux et les volets liés à la lutte contre le fentanyl, comme l'aide, la demande, l'application de la loi et le

---

26 Sécurité publique Canada, [Le gouvernement du Canada inscrit sept organisations criminelles transnationales sur la liste des entités terroristes](#), communiqué, 20 février 2025.

27 *Ibid.*, p. 277-287.

28 *Ibid.*

29 Sécurité publique Canada, [Le gouvernement du Canada inscrit sept organisations criminelles transnationales sur la liste des entités terroristes](#), communiqué, 20 février 2025.

blanchiment d'argent. Les méthodologies canadiennes et américaines sont comparées afin d'assurer une compréhension commune et d'harmoniser les données.

### Échange de renseignements

L'hon. Gary Anandasangaree a expliqué que ses prédécesseurs, le ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne et le ministre de la Défense nationale, ont mené des discussions soutenues avec des responsables américains, dont Tom Homan, le tsar de la frontière.

L'hon. Gary Anandasangaree a repris ces discussions lors de sa nomination en mai 2025, ainsi qu'au cours de l'été. Ces rencontres s'ajoutent aux échanges réguliers des partenaires opérationnels, dont le commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, la présidente de l'ASFC et le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Selon l'hon. Gary Anandasangaree, les relations entre le Canada et les États-Unis sont fortes. Malgré les tensions existantes, les deux pays ont déterminé que le fentanyl est une problématique commune qui nécessite leur collaboration. M. Brosseau a ajouté que les discussions avec les homologues américains ont été productives et que la collaboration avec les États-Unis repose sur la confiance et la coopération.

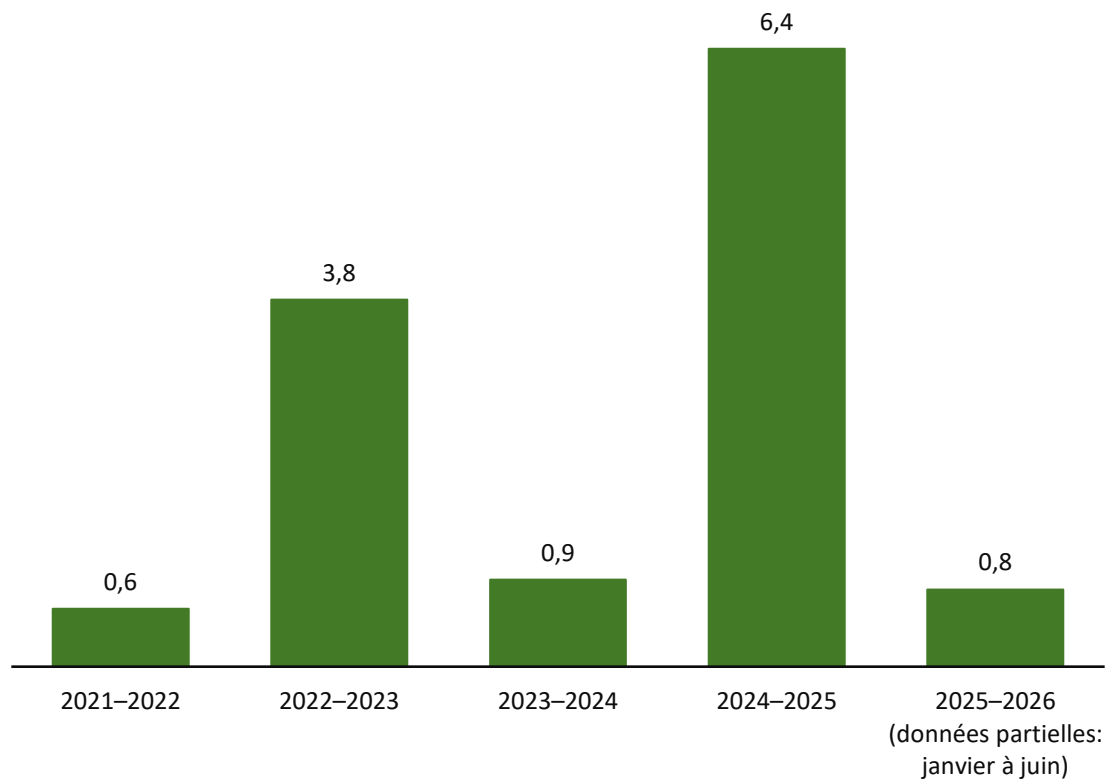
Dans le cadre du Plan frontalier, M. Peets a mentionné les investissements faits afin de mettre en place des mesures d'application de la loi, notamment concernant l'échange de renseignement et la coopération entre les organismes d'application de la loi et du renseignement. M. McGillis a ajouté que la GRC enquête activement sur le crime organisé et des équipes de partout au Canada surveillent le commerce de drogues illicites.

### Opérations policières menant à des saisies de marchandises illicites

L'hon. Ruby Sahota a présenté un aperçu des efforts déployés par l'ASFC afin de freiner le trafic de drogues. Elle a fait état que l'année dernière seulement, l'ASFC a saisi plus de 50 000 kg de drogues interdites, de cannabis, de stupéfiants et de produits chimiques ainsi que plus de 900 armes à feu. Plus précisément, en 2024, l'ASFC a intercepté, plus de 34 000 kg de drogues illicites, dont près de cinq kg de fentanyl. La figure 3 démontre les quantités totales saisies par l'ASFC entre 2021 et 2026.



**Figure 3 — Quantités totales de fentanyl saisies par l'Agence des services frontaliers du Canada, en kilogrammes, par exercice financier, 2021-2026**



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de l'Agence des services frontaliers du Canada, [Statistiques sur les mesures d'exécution de la loi de l'Agence des services frontaliers du Canada](#).

[M. McCrorie](#) a mentionné que l'ASFC a renforcé ses capacités d'application de loi grâce à des enquêtes ciblées, tel que l'opération Blizzard menée à l'échelle nationale dont l'objectif était d'intercepter le fentanyl et d'autres substances à la frontière. Cette opération a permis de saisir plus de 2 600 narcotiques et précurseurs. Plus précisément, [M. McCrorie](#) a indiqué qu'en date du 23 septembre 2025, 2,50 kg de fentanyl ont été saisis, dont 1,73 kg proviennent de cette opération. De plus, [M<sup>me</sup> O'Gorman](#) a dénoté que dans le cadre de cette opération, 691 000 colis acheminés par voie aérienne, maritime et postale ont été examinés. Parmi ceux-ci, 67 % provenaient des États-Unis, alors que 17 % étaient destinés aux États-Unis. Toutefois, une faible portion de ces colis a donné lieu à des saisies et contenait de la drogue, la plupart, provenant des États-Unis. Afin d'identifier les expéditeurs et les destinataires de ces colis, l'ASFC a travaillé en collaboration avec la GRC et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

## Diminution des vols de véhicules

Outre le trafic de drogues, d'autres formes de criminalité sont également observées à la frontière, notamment les vols de véhicules, dont la fréquence est aggravée par l'implication des organisations criminelles transnationales. Celles-ci utilisent les profits générés par la revente des véhicules volés pour financer diverses activités criminelles, telles que le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, comme l'a souligné le Comité dans le cadre de son rapport sur le phénomène grandissant des vols de véhicules<sup>30</sup>. Faisant une mise à jour sur cette forme de criminalité, [l'hon. Ruby Sahota](#) a fait état que depuis le lancement du Plan national pour lutter contre le vol de véhicules en 2024, les vols de véhicules ont connu une diminution de 17 % en 2024 et de 19 % pour le premier semestre de 2025 par rapport à la même période de 2024 selon le rapport d'Équité Association<sup>31</sup>. Également, [elle](#) a indiqué que l'ASFC a intercepté 2 277 véhicules volés en 2024 et 1 252 véhicules volés depuis le début de l'année de 2025.

## Santé Canada : Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances

[M. Peets](#) a rapporté que Santé Canada dirige la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances guidant les efforts du Canada pour réduire l'approvisionnement en substances illicites dont le fentanyl et comprenant « la prévention, le traitement, la réduction des méfaits et l'application de la loi ». Afin de réaliser cet objectif, une collaboration étroite a été mise en place entre le commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, Santé Canada et les provinces et territoires. Des discussions ont également lieu avec des travailleurs de première ligne, des travailleurs communautaires et des organismes nationaux d'application de la loi afin d'obtenir leur expérience concernant la crise des opioïdes illégaux.

Afin d'être plus réactive en matière de lutte contre la criminalité, Santé Canada a investi dans la création d'un centre canadien d'analyse des stupéfiants qui permettra de produire des preuves médico-légales, a souligné [M. Peets](#). Il a ajouté que les modifications prévues dans les projets de loi C-2 et C-12, touchant la réglementation des substances contrôlées, offriraient davantage de souplesse pour réagir promptement à l'émergence de nouvelles substances.

---

30 Chambre des communes, Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), [Lutter contre le phénomène des vols de véhicules au Canada](#), seizième rapport, décembre 2024.

31 Équité Association, [Premier semestre de 2025 : Rapport sur les tendances en matière de vol d'automobiles](#), juin 2025.



Dans le même sens, le [Comm. Duheme](#) a soulevé que le projet de loi C-2 et C-12 permettront à Santé Canada d'accélérer le classement de certains précurseurs en tant que substances illégales. [M. Sauvé](#) a exprimé son appui à l'idée d'accélérer l'identification et le suivi des précurseurs chimiques importés au Canada afin de s'assurer qu'ils parviennent à des utilisateurs autorisés.

Le fentanyl créant une dépendance extrêmement forte et difficile à surmonter, selon [M. Brosseau](#), la réduction de la demande devrait passer par des actions locales, adaptées à chaque milieu. Il a recommandé de mener des activités de prévention, notamment en sensibilisant les jeunes, ainsi qu'en s'attaquant aux fournisseurs de fentanyl en menant des enquêtes rigoureuses.

## CHAPITRE 4 : IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Au Canada, une personne peut demander l'asile de façon régulière à un point d'entrée officiel à son arrivée à un poste frontalier ou en ligne si elle se trouve dans un autre pays<sup>32</sup>. Les agents de l'ASFC ou d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ont pour rôle de déterminer si la demande est recevable et peut être déferée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISR) pour une audience<sup>33</sup>. Toutefois, chaque année, plusieurs migrants choisissent d'entrer au pays de façon irrégulière entre les points d'entrée officiels.

L'application de la loi en matière d'immigration soulève des défis opérationnels et organisationnels qui influencent directement la capacité des autorités à assurer l'intégrité du système et la sécurité frontalière. Les témoignages recueillis mettent en lumière un ensemble de contraintes systémiques : la nature réactive des enquêtes criminelles, les limites des mécanismes de vérification préalable, la pression exercée par le volume croissant de personnes en situation irrégulière, ainsi que les difficultés persistantes en matière de partage d'information entre les organismes nationaux et transfrontaliers.

Malgré les efforts déployés par l'ASFC et ses partenaires, des témoins ont soulevé que les ressources disponibles, la stabilité des effectifs et l'absence de structures formelles de coordination continuent de restreindre l'efficacité des interventions. Ce chapitre

---

32 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [Que se passe-t-il lorsqu'une personne demande l'asile du Canada](#).

33 *Ibid.*

examine ces enjeux, en s'appuyant sur les observations des témoins pour analyser les vulnérabilités actuelles du système et de proposer des recommandations.

## Rôle de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en matière d'immigration

IRCC tire son mandat de la [Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration](#) lui donnant la responsabilité de sélectionner et d'accueillir des immigrants, des réfugiés et des résidents temporaires, de faciliter leur intégration, de réunir les familles et d'octroyer la citoyenneté, tout en gérant le programme de passeport canadien<sup>34</sup>. Parallèlement, le mandat de l'ASFC en matière d'immigration consiste à assurer la sécurité nationale et l'intégrité du système en contrôlant l'entrée des personnes, en arrêtant ou en détenant les personnes non admissibles, et en exécutant les mesures de renvoi en appliquant la LIPR<sup>35</sup>.

[M<sup>me</sup> O'Gorman](#) a précisé que 500 agents de l'ASFC sont dédiés à la tenue des dossiers et aux renvois des ressortissants étrangers; les agents préparent les documents de voyage pour les ressortissants, organisent leurs départs et doivent parfois attendre que les enfants des ressortissants terminent leur année scolaire avant de procéder aux renvois.

## Demande d'asile et traversées irrégulières de migrants

La traversée irrégulière entre les points d'entrée officiels de la frontière canado-américaine est dangereuse et interdite en vertu des lois sur l'immigration et des douanes des deux pays. La majorité des tentatives de migration irrégulière à la frontière canado-américaine utilisent des passeurs, qui exigent souvent des milliers de dollars pour leurs services. Les migrants risquent d'affronter des conditions climatiques extrêmes et d'être exploités par les passeurs<sup>36</sup>.

Concernant les traversées irrégulières à la frontière canado-américaine, [M. McGillis](#) a noté que selon les observations de la GRC, le long du corridor de la frontière du Québec est l'endroit avec le plus de passages irréguliers au Canada. La plupart des incidents rapportés n'impliquent pas le trafic de drogues et d'armes à feu bien que ceux-ci soient présents. Une collaboration étroite avec les homologues américains de la patrouille

---

34 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [Notre mandat](#).

35 Agence des services frontaliers du Canada, [Application des lois sur l'immigration au Canada](#).

36 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, [CIMM- Migration irrégulière vers le sud- 7 février 2024](#).



frontalière dans le cadre d'activités intégrées et l'utilisation de la technologie afin de détecter et contrer la migration irrégulière à la frontière sont nécessaires. [M. McGillis](#) a vu une diminution des personnes traversant la frontière de façon irrégulière, mais n'y voit « pas nécessairement de menace » de leur part du point de vue de la sécurité nationale. [Il](#) a soulevé que « les Haïtiens, les Vénézuéliens et les Colombiens sont les trois principales nationalités qui traversent la frontière [de façon irrégulière] pour demander l'asile ». [M. McCrorie](#) a lui aussi soutenu que ces personnes demandant l'asile ne constituent pas de danger du point de vue de la sécurité nationale, mais qu'une évaluation de sécurité est tout de même effectuée.

Afin de contrer ces passages irréguliers, [M. McCrorie](#) a informé le Comité que les enquêtes criminelles menées par l'ASFC sont essentiellement réactives plutôt que préventives. Il a expliqué qu'une partie du système d'immigration, relevant à la fois d'IRCC et de l'ASFC, collabore notamment pour la délivrance des visas. Il a précisé que plusieurs mesures préventives existent déjà, puisque les personnes souhaitant entrer au pays doivent satisfaire à un ensemble d'exigences. Une fois au Canada, toutefois, les interventions de l'ASFC reposent principalement sur les signalements reçus et sur les enquêtes qui en découlent.

Néanmoins, [M. Leuprecht](#) a signalé que le programme des importateurs non-résidents présente de nombreuses vulnérabilités, amplifiées par des priorités politiques en immigration qui ont dépassé la capacité des agences de sécurité à effectuer les vérifications nécessaires, exposant le système à des exploitations à grande échelle. [Il](#) a ajouté que, dans une démocratie, il appartient au gouvernement de fixer ses priorités, mais qu'il serait possible de trouver un meilleur équilibre entre ces choix politiques et la sécurité publique.

En réponse à une question du Comité, [M. Weber](#) a indiqué qu'il n'est pas surpris par le chiffre de 47 000 personnes en situation irrégulière avec un visa d'étudiant expiré et n'a pas jugé ce nombre élevé. [Il](#) a estimé qu'environ 300 agents des bureaux intérieurs ont été chargés d'enquêter sur ces cas à l'échelle nationale. [M. Weber](#) a précisé que ce travail a été sans fin et qu'il manque de ressources pour rattraper le retard. [Il](#) a affirmé que la recherche de ces personnes est une priorité malgré le manque de personnel. Enfin, [il](#) a déclaré que l'ASFC est au courant de la plupart des individus figurant sur la liste américaine de surveillance du terrorisme qui ont tenté de franchir la frontière. Selon [lui](#), le nombre d'agents est resté stable au cours des 10 dernières années, et ce, malgré qu'[il](#) estime que la charge de travail ait augmenté. Pour [lui](#), cette réalité a certainement contribué au manque de moral généralisé au sein de l'ASFC.

M<sup>me</sup> Dawson a observé une hausse des demandes d'asile de personnes cherchant à s'établir en Amérique du Nord, précisant que lorsque la frontière américaine est fermée, ces personnes se dirigent vers le Canada. Elle a noté que les traversées irrégulières par des ressortissants d'Amérique centrale et du Mexique ont diminué, tandis que celles des personnes provenant d'Afrique, d'Asie et d'Inde ont augmenté. Elle a expliqué que certaines personnes disposant de ressources ont tenté de contourner les règles, ce qui a justifié la réinstauration de l'obligation de visa pour le Mexique afin de contrer son exploitation par des criminels fortunés. Elle a averti que le Canada est devenu un point de passage pour des individus mal intentionnés et elle a affirmé que le projet de loi C-2<sup>37</sup> est conçu pour distinguer les demandeurs légitimes de ceux cherchant à profiter indûment des protections humanitaires.

M<sup>me</sup> Dawson a expliqué que, faute de mécanismes officiels pour le partage d'information, les agents des deux côtés de la frontière ont compté sur des appels informels et des relations personnelles pour le partage d'information. Elle a souligné que la perte de ces contacts, notamment lors de départs à la retraite, a entraîné une perte importante de connaissances. De plus, l'absence de mécanismes ou de structures officielles pour la communication limite l'efficacité des forums transfrontaliers. Elle a conclu que cette absence de structure formelle, jumelée aux obstacles juridiques, forcent le système à dépendre excessivement sur les conversations informelles.

## Processus de renvoi

L'ASFC dispose d'un programme d'exécution des mesures de renvoi lui permettant de mettre en œuvre les décisions de renvoi rendues contre les personnes inadmissibles au Canada<sup>38</sup>. À cette fin, l'ASFC concentre ses efforts de renvoi sur les ressortissants étrangers qui constituent une menace importante pour la sécurité des Canadiens sur la base de motifs incluant la protection de la sécurité nationale, la commission d'infractions criminelles graves ou la participation au crime organisé et les violations du droit international ou des droits de la personne<sup>39</sup>. Une attention particulière est donnée aux

---

37 Les parties 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13 du projet de loi C-2, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière entre le Canada et les États-Unis et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, visant notamment à combattre le crime organisé transnational, arrêter le flux illégal de fentanyl, réprimer le blanchiment d'argent, démanteler les réseaux criminels et à améliorer l'intégrité du système d'immigration, ont été reprises par le projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité qui a reçu la sanction royale le 26 mars 2026. Les parties 14 et 15 du projet de loi C-2 ont été reprises par le projet de loi C-22, Loi concernant l'accès légal.

38 Agence des Services frontaliers du Canada, [Exécution des mesures de renvoi du Canada](#).

39 *Ibid.*

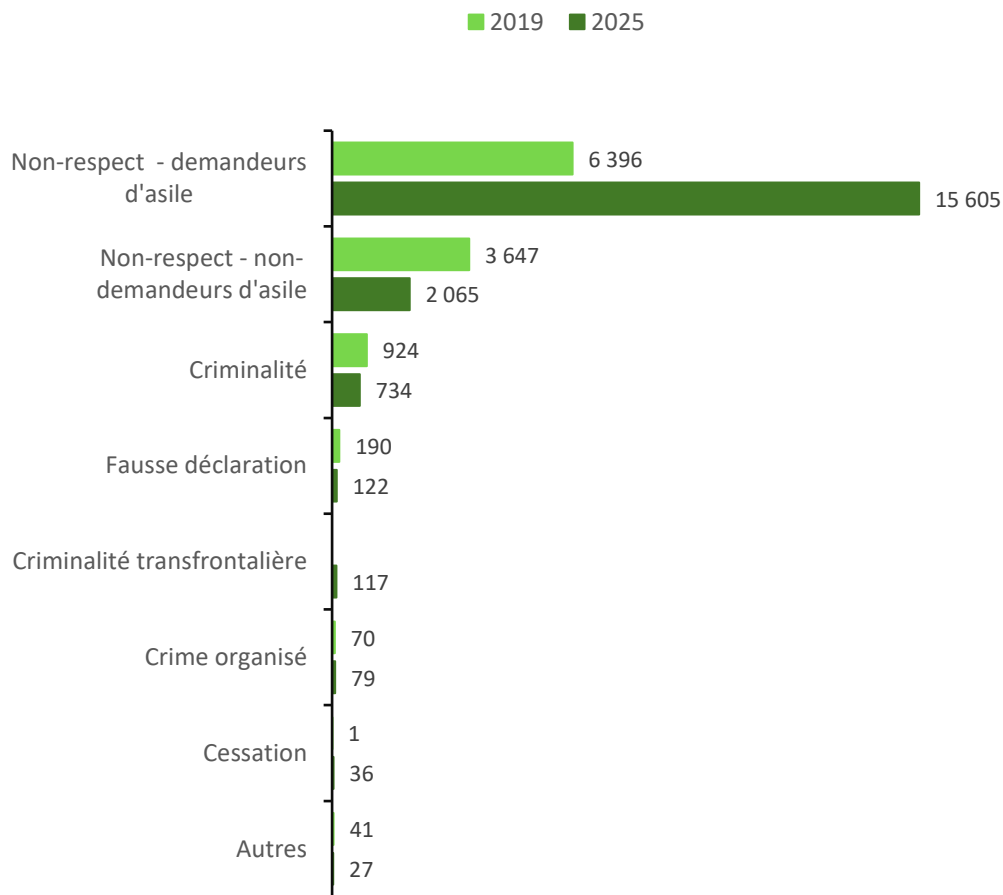


renvois des demandeurs d'asile entrés au Canada de façon irrégulière, c'est-à-dire entre les points d'entrée officiels, dus à leur impact sur l'intégrité du programme et le système d'octroi de l'asile au Canada<sup>40</sup>. La figure 4 illustre que le plus grand nombre de renvois entre 2019 et 2025 a été motivé par le non-respect des conditions des demandeurs d'asile en vertu de la LIPR.

---

40 *ibid.*

**Figure 4— Total des renvois exécutés par l'Agence des services frontaliers du Canada par type d'interdiction de territoire, 2019 et 2025**



Note : Données partielles pour la dernière année disponible, arrêtées au 31 octobre 2025.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données obtenues du [Tableau 5.1: Total des renvois forcés avec ou sans escorte](#) de l'Agence des services frontaliers du Canada, base de données consultée le 14 janvier 2026.

Lors de l'étude du projet de loi C-12 par le Comité, [Christopher Hamilton](#), directeur principal de la Division des politiques du rendement et de la gouvernance en matière d'asile au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, a expliqué que

[l]'examen des risques avant renvoi, ou ERAR, est un processus d'examen robuste qui tient compte de plusieurs facteurs afin de garantir que le Canada ne renvoie pas des personnes dans un pays où elles risquent d'être persécutées, d'être exposées à un



danger, d'être soumises à la torture ou d'être exposées à une menace à leur vie ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités.

M<sup>me</sup> O'Gorman a précisé qu'un grand nombre des ressortissants quittent le pays sans interactions avec l'ASFC, alors que d'autres, visés par un mandat d'arrestation, s'enfuient. Elle a expliqué que l'ASFC possède des établissements de détention, mais c'est la CISR qui détermine ultimement si le maintien de la détention est nécessaire; ainsi, lorsque la CISR met fin à la détention, certains ressortissants peuvent prendre la fuite, entraînant l'émission d'un mandat d'arrestation par l'ASFC. Le renvoi de ces personnes est la priorité des agents. M<sup>me</sup> O'Gorman a ajouté que des mandats administratifs sont également émis pour des personnes purgeant une peine dans un établissement correctionnel permettant à l'ASFC d'être informée de la fin de leur détention et évitant ainsi leur fuite. À la fin de leur détention, l'ASFC les prend en charge.

Selon M<sup>me</sup> O'Gorman, la liste de renvois est en constante évolution due à l'ajout des personnes à la suite d'un réexamen par la Cour fédérale, leur déplacement, ainsi qu'à leur renvoi du Canada.

Le tableau 1 démontre que le Québec et le Grand Toronto ont le plus grand nombre de personnes recherchées, ainsi que des renvois en cours.

**Tableau 1 — Sous-inventaires des renvois de l'Agence des services frontaliers du Canada par région, de 2019 à 2025<sup>41</sup>**

Région	Aucune action requise	Renvoi impossible	Recherché	Renvoi en cours	Total
Atlantique	464	124	56	138	782
Québec	182 548	13 926	8 413	13 964	218 851
Nord de l'Ontario	14 639	1 068	864	1 170	17 741
Grand Toronto	65 202	6 193	21 163	10 263	102 821
Sud de l'Ontario	3 629	247	353	244	4 473
Prairies	15 446	1 688	941	1 534	19 609
Pacifique	31 640	1 007	1 396	1 668	35 711
Non encore attribué à une région	155 060	1 077	4	561	156 702
Total général	468 628	25 330	33 190	29 542	556 690

Note : Données partielles pour la dernière année disponible, arrêtées au 31 octobre 2025.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données obtenues du [Tableau 6.1: Sous-inventaires des renvois par région](#) de l'Agence des services frontaliers du Canada, base de données consultée le 14 janvier 2026.

Plus précisément, le tableau 2 démontre l'inventaire des renvois en cours par l'ASFC, par type d'interdiction de territoire entre 2019 à 2025, et ce, en date du 31 octobre 2025, comprenant les personnes qui ont une mesure de renvoi exécutive.

41 **Inventaire Aucune action requise présentement** : Cet inventaire inclut les personnes qui ne font pas l'objet d'une mesure d'exécution de la loi présentement. Il s'agit notamment des personnes qui ont une demande d'asile en attente ou qui ont été reconnues comme réfugié au Canada.

**Inventaire Renvoi non possible** : Cet inventaire comprend les personnes qui ne peuvent être renvoyées actuellement. Il s'agit des personnes qui ont fait appel d'une décision à la Cour fédérale, qui ont des accusations criminelles ou qui purgent une peine d'emprisonnement au Canada; qui sont en attente d'une décision relative à l'Examen des risques avant renvoi.

**Inventaire Personnes recherchées** : Cet inventaire comprend les ressortissants étrangers qui ne se sont pas présentés à une procédure de renvoi et que l'ASFC tente de localiser.

**Inventaire Renvois en cours** : Cet inventaire comprend les personnes qui ont une mesure de renvoi exécutive. À ce stade, l'ASFC travaille en étroite collaboration avec la personne et les instances étrangères afin d'éliminer tout obstacle au renvoi, tel que l'émission de documents de voyage.



**Tableau 2 — Inventaire des renvois en cours par l'Agence des services frontaliers du Canada par types d'interdiction de territoire de 2019 à 2025**

Types d'interdiction de territoire	Total
Motifs de sécurité (art. 34)	69
Violations des droits de l'homme ou des droits internationaux (art. 35)	21
Criminalité (art. 36)	5
Criminalité transfrontalière (art. 36)	1 399
Crime organisé (art. 37)	38
Fausse déclarations (art. 40)	438
Cessation (art. 40.1)	72
Non-respect (art. 41) - non-demandeurs d'asile	1 399
Non-respect (art. 41) - autres demandeurs d'asile déboutés	25 786
Article non saisi dans le système	287
Autres	28
<b>Total général</b>	<b>29 542</b>

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données de données obtenues du [Tableau 6.2: Inventaire de renvoi en cours – Types d'interdiction de territoire](#) de l'Agence des services frontaliers du Canada, base de données consultée le 14 janvier 2026.

Le 19 janvier 2026, l'ASFC a produit une réponse écrite au Comité relative aux questions posées pendant la réunion tenue le jeudi 6 novembre 2025 au regard de l'étude du projet de loi C-12 dans laquelle elle expose le rôle des agents lors du processus de renvoi : « identifier et trier les cas en vue du renvoi »; « planifier et mener les entretiens de renvoi »; « examiner les cas pour déterminer l'éligibilité à une évaluation des risques avant renvoi, lancer des demandes et remettre les décisions »; « préparer et soumettre des demandes de documents de voyage et organiser des entrevues si nécessaire »; « examiner et répondre aux demandes de report de renvoi »; « effectuer des évaluations des risques et escorter les cas jusqu'à leur destination, si nécessaire »; « planifier les modalités de voyage, obtenir les autorisations des parties prenantes et donner des instructions pour se présenter pour le renvoi »; « libérer les ressortissants étrangers du centre de détention et les transporter au point d'entrée pour le renvoi »; « confirmer les départs au point d'entrée »; et « recueillir des preuves pour faire appliquer les mesures de renvoi sur le plan administratif. »

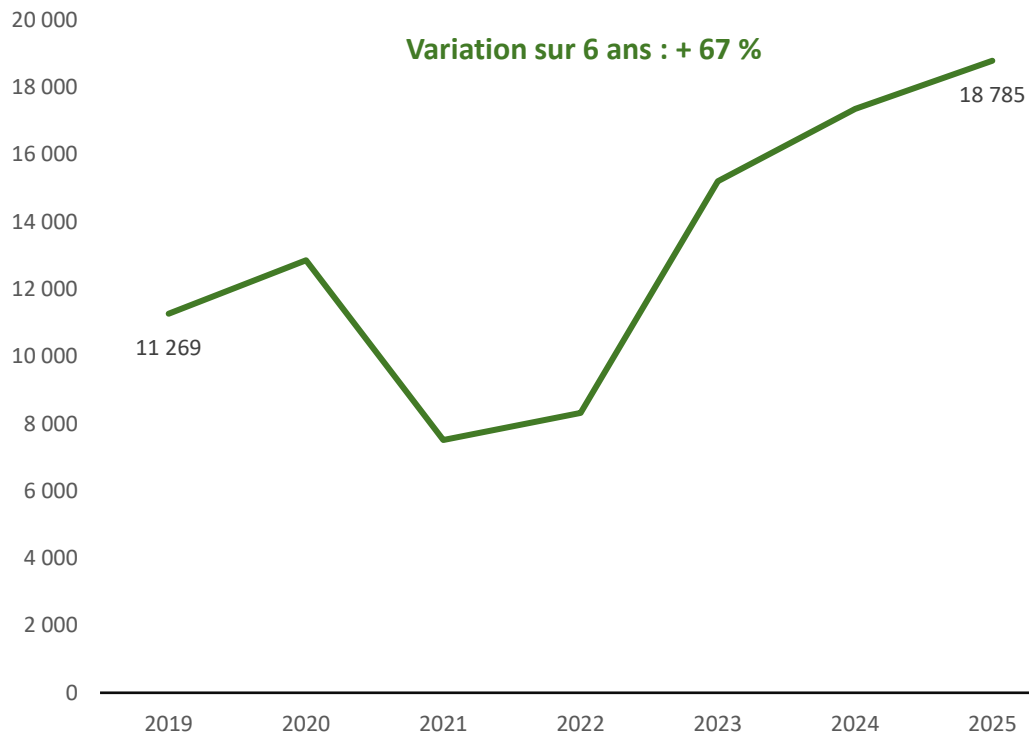
M. McCrorie a ajouté que, dans le cadre du programme de renvois de l'ASFC, les enquêteurs cherchent des personnes qui figurent sur la liste d'environ 30 000 recherchées et visées par des mandats. Lorsque ces personnes sont retrouvées, elles sont généralement placées dans un des trois centres de détention lorsqu'il y a un risque élevé de fuite. Il a précisé que les techniques d'enquêtes permettent de déceler les tendances comportementales des personnes recherchées, ainsi que de les comprendre.

M. McCrorie a indiqué qu'entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 septembre 2025, 10 585 personnes interdites de territoires ont été renvoyées. Afin de respecter son engagement d'effectuer 20 000 renvois d'ici le 20 mars 2026, l'Agence a pris des mesures comme l'embauche de 30 employés de première ligne supplémentaires.

L'hon. Gary Anandasangaree a souligné que l'ASFC a renvoyé 18 000 personnes interdites de territoire pour la période de 2024-2025, par rapport à 16 000 l'année précédente, tel que le démontre la figure 5. Au cours de l'année 2025, l'hon. Gary Anandasangaree a mentionné que l'ASFC a renvoyé près de 20 000 personnes. Il a ajouté que 30 000 personnes, dont leur adresse est connue, sont actuellement dans le système en vue d'être renvoyées.



**Figure 5 — Total des renvois exécutés par l'Agence des services frontaliers du Canada entre 2019 et 2025**



Note : Données partielles pour la dernière année disponible, arrêtées au 31 octobre 2025.

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données obtenues du [Tableau 5.1: Total des renvois forcés avec ou sans escorte](#) de l'Agence des services frontaliers du Canada, base de données consultée le 14 janvier 2026.

Selon [l'hon. Gary Anandasangaree](#), bon nombre des personnes qui seront renvoyées ne sont pas en centre de détention, mais ont l'obligation de se rapporter régulièrement aux bureaux de l'ASFC, partout au Canada, ce qui se fait parfois par téléphone.

### **Approche actuelle relative à l'immigration**

Dans le but de réduire les volumes de demandes à traiter par l'ASFC à la frontière, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures affectant le système d'immigration et d'asile canadien, ainsi que de nouvelles ressources pour appuyer le travail de l'ASFC et de la GRC à la frontière. Les [mesures prises](#) visant à réduire la migration irrégulière à la

frontière canado-américaine ont pour but de renforcer la surveillance entre les points d'entrée officiels.

### Entente sur les tiers pays sûrs

[M. McCrorie](#) a rapporté que le nouveau protocole de l'Entente sur les tiers pays sûrs a mené à la fermeture du chemin Roxham et a causé un déplacement des personnes au poste de Saint-Bernard-de-Lacolle. Selon lui, en 2024, 6 000 personnes ont demandé l'asile au poste de Saint-Bernard-de-Lacolle, alors qu'en 2025 c'était 13 000 personnes. Une augmentation des passages irréguliers a été observée à ce poste au printemps et à l'été 2025.

Selon [M. McCrorie](#), les passages irréguliers à la frontière ont diminué à la suite de la conclusion de l'Entente sur les tiers pays sûrs. Une diminution d'environ 42 % des demandes d'asile a également été observée en 2025 au Canada. Il a ajouté qu'en 2024, 47 000 demandes d'asile ont été présentées à l'ASFC contrairement à 27 000 en 2025 en date du 23 septembre 2025. Cette diminution démontrerait, selon lui, que le nouveau protocole de l'Entente sur les tiers pays sûrs est dissuasif envers les personnes tentant de rentrer au Canada de façon irrégulière entre les points d'entrées officiels.

### Mesures spécifiques du Plan frontalier relatives à l'immigration

Le [Plan frontalier](#) prévoit plusieurs mesures pour faciliter la gestion des demandes d'immigration régulières et préserver l'intégrité du système. Cela inclut la fin de la politique publique permettant aux visiteurs de devenir travailleurs, la réforme du Programme des étudiants étrangers pour éliminer les allers-retours à la frontière pour les permis de travail postdiplôme, ainsi que le resserrement des critères d'admissibilité pour les travailleurs étrangers temporaires, les conjoints d'étudiants internationaux et les titulaires de permis postdiplôme.

Les nouvelles mesures incluent la fin du « tour du poteau<sup>42</sup> », une pratique qui mobilise excessivement les ressources frontalières, ainsi que la proposition de modifications législatives par l'entremise des projets de loi C-2 et C-12 pour mieux contrôler les

---

42 Le « tour du poteau » désigne une pratique par laquelle des résidents temporaires quittent brièvement le Canada (souvent vers les États-Unis) puis y reviennent immédiatement afin d'accéder aux services d'immigration à la frontière, notamment pour obtenir ou renouveler un permis de travail ou d'études. Voir Agence des services frontaliers du Canada, [La fin du tour du poteau pour les permis de travail et d'études à la frontière](#), communiqué, 23 décembre 2024.



documents d'immigration et limiter les demandes en cas de risque ou de pression sur le système d'immigration.

## **CHAPITRE 5 : ENJEUX LIÉS AU PARTAGE DE RENSEIGNEMENT TRANSNATIONAL ET CONTRAINTES JURIDIQUES CANADIENNES**

Les enquêtes contre les crimes transnationaux, tels que le trafic humain, la prolifération de précurseurs et de drogues, la fraude ou le blanchiment d'argent, reposent sur un partage de renseignement rapide, fiable et sécurisé entre les agences d'application de la loi. Cette coopération est essentielle pour suivre des réseaux criminels complexes qui opèrent au-delà des frontières physiques et numériques. Plusieurs témoins ont toutefois souligné que la collaboration entre juridictions demeure difficile, exigeant des mécanismes juridiques et techniques harmonisés ainsi qu'un niveau de confiance élevé entre partenaires.

Ce chapitre présente les principaux obstacles juridiques et législatifs, identifiés par les experts, limitant l'efficacité des enquêtes conjointes. Il examine leurs conséquences concrètes comme les retards d'investigation, les pertes de preuves, la baisse de confiance des alliés et la difficulté à suivre des réseaux transnationaux agiles. Le chapitre met également en lumière les réformes proposées pour moderniser le cadre légal canadien et renforcer les partenariats transfrontaliers.

### **Contraintes législatives, jurisprudentielles et accès légal**

M. Cooper a souligné « des différences culturelles, juridiques et politiques qui freinent la coopération entre les États-Unis et le Canada ». Selon lui, plusieurs lois et décisions judiciaires « obsolètes et inadéquates » ont affaibli l'efficacité opérationnelle du Canada, notamment dans des enquêtes conjointes avec la DEA américaine dans des affaires de trafic de fentanyl et de blanchiment d'argent.

Leah West, professeure agrégée de la Carleton University, mais à titre personnel, a aussi mis l'accent sur les barrières juridiques, notamment l'accès au contenu des communications, l'interception, la conservation et le partage transfrontalier, ainsi que le dilemme « renseignement versus preuve », qui complexifie les poursuites juridiques.

M. Cooper et M<sup>me</sup> West estiment tous deux que des contraintes juridiques constituent des obstacles majeurs à la coopération internationale entre le Canada et ses alliés, et que des réformes législatives fondamentales sont nécessaires<sup>43</sup>.

Selon M. Cooper, la Charte canadienne des droits et libertés (la Charte), bien qu'essentielle, est parfois utilisée comme bouclier par des réseaux criminels transnationaux très sophistiqués. Par exemple, il a invoqué les arrêts *Stinchcombe*<sup>44</sup> et *Jordan*<sup>45</sup> comme exemples d'obstacles majeurs aux enquêtes complexes sur la criminalité transnationale.

L'arrêt *Stinchcombe* impose la divulgation quasi complète des preuves à la défense afin de faire respecter le droit à une défense pleine et entière prévu à l'article 7 de la *Charte*, tandis que l'arrêt *Jordan* fixe des délais stricts fondés sur l'alinéa 11b) de la Charte contre la détention trop longue avant procès, ce qui selon lui rend difficile le traitement des dossiers volumineux impliquant des réseaux internationaux. Il a cité des affaires liées à des cartels mexicains, comme Cobra en Alberta et Brisa en Ontario, qui ont été abandonnées en raison de ces contraintes juridiques.

M. Cooper a expliqué que les normes de divulgation imposées par l'arrêt *Stinchcombe* compliquent la coopération entre les services de renseignement et les organismes d'application de la loi, problème d'ailleurs connu des alliés du Canada et illustré par des cas comme celui du superlaboratoire de fentanyl et de méthamphétamine de Falkland.

M. Cooper a fait remarquer que

les polices américaine[s] et australienne[s] peuvent collaborer efficacement parce que les deux pays sont en mesure d'autoriser, en quelques jours et de manière coopérative, la mise sur écoute de suspects transnationaux dangereux et bien connus dans chacun de ces pays. Au Canada, une telle rapidité est impossible.

M<sup>me</sup> West a elle aussi souligné que « le dilemme entre le renseignement et la preuve reste entier et continue de nuire à la capacité de la GRC d'enquêter et de poursuivre en cas de menaces graves ». Elle a rappelé qu'il s'agit là d'une problématique également soulevée par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR)<sup>46</sup>.

---

43 SECU, *Témoignages*, 7 octobre 2025, 1110 (Sam Cooper, Journaliste).

44 *R. c. Stinchcombe*, 1991, 3 SCR 326.

45 *R. c. Jordan*, 2016, 1 RCS 631.

46 Voir le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, *Rapport spécial sur l'accès légal aux communications par les organismes de sécurité et de renseignement*, septembre 2025, p. 65-66.



M<sup>me</sup> West a aussi souligné l'absence de réponse législative à l'arrêt *Spencer*<sup>47</sup>, qui selon elle limite les enquêtes sur les menaces à la sécurité nationale. Dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a affirmé qu'il y a une attente raisonnable en matière de protection de la vie privée dans le cadre de certaines activités en ligne. Ainsi, le fait que la police demande sans mandat à un fournisseur de service Internet des renseignements sur un client relativement à des activités en ligne particulières équivaut à une « fouille ou perquisition » au sens de l'article 8 de la *Charte* qui protège contre les fouilles et les perquisitions abusives. Selon elle, les « organismes d'application de la loi canadiens continuent de fonctionner en vertu de pouvoirs juridiques tellement dépassés qu'ils en sont dysfonctionnels. Ce problème n'est pas nouveau, et c'est précisément pourquoi la situation est si exaspérante. »

M<sup>me</sup> West a présenté plusieurs lacunes supplémentaires en lien avec l'accès légal à l'information, comme

- Les obstacles persistants pour accéder au contenu des communications par la GRC et le SCRS.
- Le manque d'obligations légales pour les fournisseurs de services de télécommunication concernant l'interception légale et la conservation des données.
- L'absence d'accord avec les États-Unis sur l'accès aux données (Clarifying Lawful Overseas Use of Data ou CLOUD Act, une loi américaine), ce qui complique l'obtention d'autorisations judiciaires pour accéder aux plateformes numériques basées aux États-Unis.

Selon elle, ces lacunes compromettent la sécurité intérieure et la coopération avec les États-Unis sur des menaces graves comme le fentanyl, le terrorisme, la traite des personnes et le crime organisé. Elles minent également la confiance du public en l'absence de réforme.

M<sup>me</sup> West a recommandé une mise à jour urgente du *Code criminel*, incluant la création d'ordonnances visant des entreprises étrangères et l'établissement de règles claires sur le partage de renseignements de base sur les abonnés des fournisseurs de services de télécommunication afin d'éviter l'incertitude et des erreurs aux conséquences graves.

---

47 *R. c. Spencer*, 2014, 2 RCS 212.

Selon [M<sup>me</sup> West](#), le Canada doit cesser de traiter l'accès légal comme une question secondaire et amorcer un débat public transparent sur cette réforme nécessaire tout en s'assurant d'aborder la protection des renseignements personnels.

D'après le [ministre de la Sécurité publique](#), le projet de loi C-12 vise à améliorer le partage d'information avec les partenaires nationaux et étrangers sur plusieurs facettes, y compris en renforçant le pouvoir des autorités en matière de documents d'immigration et de partage de renseignement sur les délinquants sexuels. Il permet également de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et contre la collecte de fonds à des fins terroristes.

Néanmoins, le [ministre](#) a souligné la nécessité d'en faire plus en ajoutant que « le Canada est le seul pays [du Groupe des cinq] à ne pas disposer d'un régime d'accès légal ». Selon [lui](#), certains aspects du projet de loi C-2 ne se retrouvant pas dans le projet de loi C-12 permettraient de garantir aux agences d'application de la loi « les ressources nécessaires pour lutter contre les crimes complexes et raffinés auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous devons nous aligner sur nos partenaires du Groupe des cinq. »

## Dégradation de la confiance des alliés

Selon des sources officielles citées par [M. Cooper](#), dont un ancien enquêteur principal au département d'État des États-Unis, la DEA et le département d'État américain s'inquièteraient depuis longtemps de possibles interférences ou actes de corruption au Canada.

[Il](#) a confirmé que des partenaires du Groupe des cinq craignent que des enquêtes soient entravées au niveau ministériel ou dans les hautes sphères de la bureaucratie canadienne, alors que d'autres sources américaines [lui](#) ont révélé des préoccupations concernant plus spécifiquement la corruption au sein de la GRC, qui auraient mené à une réduction du partage de renseignements stratégiques avec cette dernière.

[M. Cooper](#) a cité le cas de Cameron Ortis, ancien directeur du renseignement à la GRC, reconnu coupable en novembre 2023 pour avoir communiqué des renseignements hautement sensibles et sans autorisation à des personnes non autorisées<sup>48</sup>, comme ayant exacerbé les inquiétudes. Les documents transmis par M. Ortis incluaient des informations provenant des États-Unis et de l'Australie et concernaient des réseaux criminels transnationaux utilisant des capacités technologiques basées à Vancouver.

---

48 SECU, [Témoignages](#), 7 octobre 2025, 1120 (Sam Cooper, Journaliste); voir aussi Service des poursuites pénales du Canada, [Ortis : Verdict de culpabilité](#), communiqué, 22 novembre 2023.



Selon M. Cooper, « [o]n ne peut pas sous-estimer à quel point cela a irrité nos alliés ». [M. Cooper](#) a indiqué que l'affaire a également soulevé des préoccupations concernant d'autres hauts responsables de la GRC soupçonnés de corruption par M. Ortis lui-même. Selon [M. Cooper](#), ces inquiétudes ne se limitent pas à la GRC : des préoccupations similaires de la part des alliés du Canada visent également l'ASFC.

D'après [M. Cooper](#), l'affaire Ortis a gravement compromis la confiance des États-Unis envers le Canada, créant un « mur infranchissable » dans le partage de renseignements sensibles. Selon les sources de [M. Cooper](#), cette affaire soulève des inquiétudes majeures quant à la corruption interne et ses répercussions sur la coopération durable du Canada avec les États-Unis et ses autres partenaires du Groupe des cinq.

## Collaboration nationale et internationale

Bien que plusieurs enjeux liés au partage de renseignement transnational soient présents dans la gestion de la frontière canado-américaine, il est important de noter la coordination et la collaboration entre les agences canadiennes et les partenaires internationaux. D'après le [ministre de la Sécurité publique](#), la coordination entre les agences canadiennes et leurs partenaires américains est déjà très efficace. Il a souligné l'existence d'échanges constants entre les services frontaliers et policiers, notamment dans des centres opérationnels comme celui de Detroit, ainsi qu'une communication continue le long de l'ensemble de la frontière canado-américaine, jugée essentielle à sa protection.

Concernant l'échange de renseignement, [M. McCrorie](#) a expliqué que l'ASFC reçoit des renseignements administratifs de la part des services policiers compétents qui sont utilisés pour le ciblage. Toutefois, des renseignements ne peuvent pas être échangés de façon générale avec ces services policiers. Par exemple, lorsqu'un véhicule volé est retrouvé, la police peut consulter l'ASFC et demander des renseignements supplémentaires. En date du 23 septembre 2025, l'ASFC a reçu environ 2 400 demandes d'information supplémentaire de la part de services policiers, ce qui leur a permis de fournir des renseignements sur l'expéditeur, le conteneur et la destination. Ces informations permettent aux services policiers de mener des enquêtes criminelles.

## Coopération Canada-États-Unis – dépolitiser la gestion de la frontière

Plusieurs témoins ont noté la grande collaboration entre le Canada et les États-Unis, alors que d'autres ont mentionné que cette collaboration doit être renforcée puisque des enjeux de coordination et d'échange d'information demeurent problématiques. [M. McCrorie](#), a fait état que l'ASFC et le Service des douanes et de la protection des

frontières des États-Unis entretiennent une collaboration durable, marquée par l'échange constant de renseignements, la présence d'agents intégrés dans leurs centres de ciblage respectifs et des rencontres régulières visant à renforcer la sécurité frontalière et à harmoniser leurs stratégies.

Cette collaboration se manifeste à travers de nombreux exemples, dont les opérations de précontrôle, comme l'a souligné [M<sup>me</sup> Grainger](#). En effet, M<sup>me</sup> Grainger a fait état que huit des principaux aéroports canadiens hébergent des agents américains des douanes et de la protection des frontières, qui effectuent le précontrôle des voyageurs canadiens, leur permettant ainsi d'entrer aux États-Unis comme s'ils étaient des voyageurs nationaux. Ce dispositif offre des avantages considérables aux deux pays, tant sur le plan économique que sur celui de la sécurité. Dans le cadre de ce programme, ce sont 400 agents qui se sont installés au Canada avec leur famille. Par ailleurs, [M<sup>me</sup> Grainger](#) a mentionné que

[s]i les États-Unis comptent sur le Canada pour contribuer à la résolution des enjeux liés à la migration et aux drogues, le Canada, de son côté, s'appuie également sur la collaboration américaine pour faire face aux défis posés par l'entrée de drogues illicites et d'armes à feu en provenance du sud.

Toutefois, [M. Bieger](#) a indiqué que la priorité est de renforcer la collaboration et la communication entre le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis et l'ASFC, en coordonnant les efforts et en harmonisant les technologies pour faciliter le passage à la frontière. Selon [lui](#), même si le partage complet des logiciels est difficile, il faut maintenir une communication efficace et accélérer l'adoption de solutions communes. Pour sa part, [M. Boyle](#) a recommandé un protocole d'entente pour le partage des données d'inspection et a insisté sur l'importance d'investir dans la modernisation des systèmes informatiques canadiens afin de prévenir les pannes qui ont déjà paralysé les postes frontaliers par le passé.

Tout comme d'autres témoins, [M<sup>me</sup> Dawson](#) a expliqué que le Canada et les États-Unis entretiennent une bonne collaboration à la frontière, et ce, malgré la perception contraire. Elle a rappelé que les deux pays ont collaboré efficacement sur plusieurs dossiers comme le précontrôle et NEXUS. Il est à l'avantage du Canada de poursuivre ce travail de collaboration malgré le climat politique actuel, car « [l]a crise est plus grave que jamais en raison des défis mondiaux liés à la migration et à la criminalité ». Le Canada doit mieux s'équiper pour y faire face.

[M<sup>me</sup> Dawson](#) a reconnu que l'ASFC avait été confrontée à des limites structurelles. Elle a rapporté que, selon les Américains, le Canada a pris des demi-mesures plutôt que des réformes complètes. Elle a recommandé de profiter de la crise pour mettre en œuvre les



changements nécessaires et fournir aux agents les outils requis pour concrétiser leurs bonnes intentions.

Tout de même, [M<sup>me</sup> Dawson](#) a affirmé que le partenariat militaire entre le Canada et les États-Unis, notamment avec le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), est excellent et envié dans le monde. Elle a décrit ce modèle de commandement conjoint, d'interopérabilité et de communication comme un idéal qu'il est possible d'adopter pour renforcer la gestion de la frontière.

D'après [M. Leuprecht](#), le Canada cherche à préserver sa souveraineté en évitant une dépendance envers l'aide américaine, ce qui exige une approche bilatérale et robuste pour la sécurité frontalière. [Il](#) a proposé un modèle « NORAD 2.0 » visant à dépolitiser la gestion des frontières en la confiant à des professionnels, incluant les infrastructures liées au renseignement et à l'application de la loi, afin de mieux servir les intérêts mutuels des deux pays.

D'un point de vue relationnel, le [ministre de la Sécurité publique](#) a rappelé que le Canada travaille étroitement avec les États-Unis pour contrer les menaces à la frontière. [Il](#) a rencontré des homologues américains, dont la secrétaire à la Sécurité intérieure Kristi Noem, la procureure générale des États-Unis Pam Bondi, ainsi que d'autres responsables avec qui il est en constante communication. Des communications constantes ont également lieu entre Sécurité publique Canada, l'ASFC, la GRC, le commissaire à la lutte contre le fentanyl et les homologues américains, dont le dirigeant de la DEA a mentionné [l'hon. Gary Anandasangaree](#).

[M<sup>me</sup> Dawson](#) a indiqué que la collaboration entre l'ASFC et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis est un bon premier pas, mais qu'il existe de nombreuses autres possibilités de coopération avec les services policiers provinciaux, étatiques et locaux, ainsi qu'avec les peuples autochtones. Elle a affirmé que, sans communication efficace entre toutes ces administrations, la collaboration n'est pas fiable. Elle a reconnu que les responsables des deux pays se sont bien entendus et ont fait de leur mieux, mais qu'en l'absence de leadership et de ressources, il est difficile de progresser. Elle a conclu que les équipes bilatérales existantes fonctionnent bien et qu'il est préférable de les renforcer et de les financer plutôt que de réinventer la roue.

[Elle](#) a ajouté que dans les domaines des affaires, des voyages et du commerce, personne ne souhaite voir des criminels compromettre une frontière efficace, et qu'une sécurité frontalière renforcée permet une circulation plus fluide des marchandises et des personnes.

## Partenariats avec les provinces, les municipalités, le secteur privé et les communautés autochtones

M. Leuprecht a souligné que la structure actuelle de la GRC ne répond pas adéquatement aux besoins des communautés locales, notamment dans les régions rurales du Québec. Il a indiqué qu'une restructuration est nécessaire pour éviter la frustration persistante des policiers, des associations, des politiciens et du public.

Concernant la coordination, M. Leuprecht a jugé la collaboration fédérale (Sécurité publique, ASFC, GRC) relativement bonne, mais a souligné de graves lacunes avec les provinces, les municipalités, le secteur privé et la société civile.

Similairement, des lacunes de coordination ont été dénotées chez des communautés autochtones, notamment celle d'Akwesasne. M. Swamp a souligné que la coopération policière entre Akwesasne et les organismes canadiens et américains est essentielle, mais nécessite des ententes officielles pour harmoniser les pouvoirs et les opérations. Il a insisté sur l'importance de reconnaître les services de police des Premières Nations comme partenaires à part entière, en misant sur la confiance communautaire et des approches adaptées à la culture. Enfin, il a rappelé que toute stratégie frontalière doit respecter les droits des Premières Nations garantis en vertu du Traité de Jay de 1794, garantissant notamment la libre circulation des membres pour les activités culturelles, familiales et communautaires. Il a insisté pour que le renforcement de la sécurité frontalière s'accompagne d'approches respectueuses de la culture et des droits autochtones.

M. Swamp a ajouté qu'une mesure essentielle consiste à améliorer les capacités de communication entre les partenaires. Il a insisté sur la nécessité de disposer de systèmes de communication cryptés, tant au niveau fédéral qu'entre le Canada et les États-Unis, afin de garantir une coordination rapide et sécurisée.

M. Swamp a souligné que son service de police doit assumer des responsabilités fédérales supplémentaires, notamment en matière de traite de personnes et de passage irrégulier, en plus de ses fonctions de police de première ligne. Il a indiqué que cette polyvalence est nécessaire et qu'une collaboration continue existe avec le service d'immigration de l'ASFC pour gérer ces enjeux. M. Swamp a donné l'exemple de la traite de personnes, qui se fait dans les deux sens de la frontière. Lorsqu'une information est reçue, par exemple à Cornwall, il faut du temps pour mobiliser les ressources nécessaires. Pendant ce délai, les individus peuvent traverser le fleuve Saint-Laurent et atteindre le territoire d'Akwesasne, puis passer en quelques minutes dans la partie sud, ce qui complique les interventions.



Concernant le soutien fédéral à long terme, [M. Swamp](#) a souligné un récent accord quadripartite conclu entre Akwesasne, les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

[M. Swamp](#) a expliqué que le manque de financement du service de police Mohawk de Saint Regis, du côté américain, complique la collaboration transfrontalière. Il a précisé que ce service dépend fortement de subventions et que, lorsqu'il manque de ressources ou de personnel pour intervenir sur une cible commune, cela affecte directement la capacité d'Akwesasne à travailler efficacement avec lui.

Toutefois, [M. Swamp](#) a souligné que, selon son expérience, les autorités américaines adoptent une approche plus proactive et défensive en matière de sécurité frontalière. Il a suggéré que des restrictions imposées au Canada pourraient limiter les progrès, contrairement à la flexibilité observée au sud de la frontière.

[M. Swamp](#) a expliqué que, malgré des progrès réalisés depuis 2017 avec la création de deux équipes opérationnelles et d'un hangar à bateaux, les installations maritimes d'Akwesasne ont déjà dépassé leur capacité. Il a indiqué que le manque d'équipement et de ressources empêche un déploiement rapide des unités maritimes, ce qui limite la capacité d'intervention face aux menaces transfrontalières.

[M. Swamp](#) a souligné que cette faiblesse opérationnelle est aggravée par la contre-surveillance menée par des réseaux criminels, qui exploitent la petite taille de la communauté et la localisation des infrastructures pour surveiller les activités policières. Il a insisté sur la nécessité de disposer de ressources permettant des déploiements dans des zones stratégiques et de renforcer la coopération avec la GRC, l'ASFC et les autorités américaines.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La gestion de la frontière canado-américaine repose sur un équilibre entre la sécurité nationale, le libre passage des marchandises licites et la coopération bilatérale. La répartition des responsabilités entre l'ASFC et la GRC crée des zones grises opérationnelles qui ralentissent les interventions, tandis que les obstacles juridiques continuent d'entraver l'échange rapide de renseignements, pourtant essentiel pour contrer la criminalité transfrontalière. Les pistes de solutions examinées — qu'il s'agisse d'un réexamen des mandats, d'améliorer les infrastructures, d'amendements législatifs, d'une meilleure sensibilisation du public ou d'un recours accru aux technologies — devront tenir compte de la sophistication des réseaux criminels. Renforcer la sécurité

frontalière exigera donc une approche intégrée, cohérente et adaptée à l'évolution constante des menaces.

À la lumière des constats présentés dans le présent rapport et des témoignages entendus lors de cette étude, le Comité estime qu'il est opportun de proposer des recommandations visant à renforcer la gestion de la frontière canado-américaine. Ces recommandations ont notamment pour objectif d'améliorer la coordination interorganismes, de lever certains obstacles juridiques et opérationnels et d'assurer que les ressources et les cadres existants soient adéquatement adaptés à l'évolution des menaces transfrontalières.

Par conséquent, le Comité recommande :

#### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada ajoute au mandat des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada un pouvoir de patrouille et d'intervention directe en cas d'incident urgent en dehors des points d'entrée officiels de la frontière canado-américaine.**

#### **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Canada fournisse un financement dédié au soutien des opérations de la Gendarmerie royale du Canada liées à la sécurité frontalière.**

#### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Canada investisse dans des technologies modernes de surveillance et de renseignement afin de renforcer la capacité opérationnelle de la Gendarmerie royale du Canada et la lutte contre les activités criminelles transfrontalières.**

#### **Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Canada assure de façon durable la capacité de formation des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, notamment en :**

- **investissant dans l'expansion et la modernisation des installations, des infrastructures et des équipements de formation;**
- **fournissant le financement nécessaire à l'Agence des services frontaliers du Canada afin que son collègue à Rigaud puisse offrir la formation, année après année, au maximum de sa capacité; et**



- **examinant différents types de formation, autre que le modèle traditionnel de 18 semaines, permettant de maintenir les normes professionnelles requises.**

#### **Recommandation 5**

**Que le gouvernement du Canada veuille à ce que l'ajout de nouveaux postes au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada contribue prioritairement au renforcement des fonctions opérationnelles de première ligne à la frontière, et qu'elle fasse un rapport sur l'équilibre entre les postes opérationnels et administratifs créés dans le cadre des nouvelles embauches et qu'elle présente un rapport semi-annuel au Parlement jusqu'à ce que les 1 000 postes soient pourvus.**

#### **Recommandation 6**

**Que le gouvernement du Canada renforce la capacité opérationnelle de l'Agence des services frontaliers du Canada en augmentant le nombre d'agents affectés aux inspections, afin de réduire la dépendance excessive aux systèmes automatisés lorsque possible et d'améliorer la détection des risques en s'assurant :**

- **d'une représentation juste et équitable des chances dans le recrutement, la formation, la promotion et les conditions de travail, afin de réduire la dépendance excessive aux systèmes automatisés et d'améliorer la détection des risques;**
- **de mettre en place des mesures de maintien en poste pour les agents blessés ou nécessitant des accommodements, afin de préserver l'expertise opérationnelle et de stabiliser les effectifs de première ligne.**

#### **Recommandation 7**

**Que le gouvernement du Canada mandate l'Agence des services frontaliers du Canada pour procéder à un examen structurel de son organisation afin de rééquilibrer notamment la proportion de postes opérationnels et administratifs, en réduisant, au besoin, le nombre de cadres intermédiaires, et que cet examen inclut entre autres :**

- **une évaluation indépendante des pratiques relatives aux mesures d'adaptation et de maintien en poste des employés blessés ou limités, réalisée en collaboration avec le syndicat;**

- **une évaluation indépendante des pratiques inclusives et favorables à la rétention du personnel et assurant des conditions de travail équitables.**

#### **Recommandation 8**

**Que le gouvernement du Canada dote adéquatement l'Agence des services frontaliers du Canada des ressources nécessaires pour réduire sa dépendance à l'égard des agents frontaliers étudiants, qui représentent près de 19 % de l'effectif dans des lieux importants comme l'aéroport Trudeau et qui ne reçoivent que trois semaines de formation avant d'évaluer les menaces à la sécurité nationale et le trafic de drogues aux principaux points d'inspection.**

#### **Recommandation 9**

**Que l'Agence des services frontaliers du Canada s'engage à examiner des processus simplifiés, tels que la réduction de la durée de l'interrogatoire initial et la mise en place de voies secondaires à traitement accéléré pour les évaluations approfondies, afin d'améliorer la fluidité des passages aux postes frontaliers.**

#### **Recommandation 10**

**Que le gouvernement du Canada renforce sa participation et son utilisation des programmes pour voyageurs et commerçants dignes de confiance – principalement administrés par les États-Unis – en améliorant sa collaboration avec les autorités américaines afin d'accroître l'accès et la compatibilité, tout en offrant des incitatifs favorisant la conformité proactive et la transmission des renseignements nécessaires à l'évaluation des risques, réduisant ainsi la dépendance au contrôle au moment du passage frontalier.**

#### **Recommandation 11**

**Que le gouvernement du Canada s'engage à investir dans la modernisation des outils et des infrastructures technologiques liée aux opérations frontalières, notamment par l'amélioration des outils de balayage et de surveillance, de partage d'information et de coordination transfrontalière, qu'il envisage recourir à de nouvelles technologies, comme celle de l'intelligence artificielle, et qu'il renforce la résilience des systèmes afin de réduire les vulnérabilités et limiter les perturbations pour l'industrie et les collectivités frontalières.**



### **Recommandation 12**

**Que le gouvernement du Canada mette en place, dans tous les grands ports maritimes d'exportation du pays (tels que Montréal, Vancouver et Halifax), une technologie de portail de balayage multi-énergies sécuritaire sur des véhicules en mouvement, afin d'examiner instantanément 100 % des marchandises sortantes à la recherche de véhicules volés et de drogues illicites, sans entraver la fluidité des échanges commerciaux.**

### **Recommandation 13**

**Que le gouvernement du Canada examine des options de financement visant à soutenir une application efficace, uniforme et proportionnée des obligations en matière de sécurité frontalière, de manière à éviter d'imposer des charges financières excessives aux exploitants d'aéroports, de ports, de ponts, de tunnels et d'autres infrastructures essentielles.**

### **Recommandation 14**

**Que le gouvernement du Canada augmente le financement accordé à l'Agence des services frontaliers pour la modernisation des technologies utilisées aux points d'entrée et la mise en place d'un plan permettant de garantir la continuité des opérations en cas de défaillance technologique.**

### **Recommandation 15**

**Que le gouvernement du Canada renforce de manière significative la capacité d'inspection de l'Agence des services frontaliers du Canada en :**

- **augmentant le nombre d'inspections et de contrôles des marchandises, afin de dépasser le taux actuel d'inspection de moins de 1 % et de réduire les vulnérabilités qui compromettent la sécurité frontalière;**
- **augmentant le nombre d'agents aux frontières en embauchant de nouveaux agents de premières lignes et en les déployant dans les gares ferroviaires et les ports maritimes de toutes tailles;**
- **explorant la possibilité d'installer des infrastructures nécessaires pour effectuer des fouilles des transports ferroviaires; et**
- **investissant davantage dans des systèmes de surveillance modernes et de radars maritimes.**

**Recommandation 16**

**Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'acquisition et à l'utilisation d'aéronefs fabriqués au Canada pour soutenir les activités de contrôle frontalier de la Gendarmerie royale du Canada.**

**Recommandation 17**

**Que le gouvernement du Canada allège et réduise le processus d'acquisition de nouveaux équipements, géré par Services publics et Approvisionnement Canada, pour la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.**

**Recommandation 18**

**Que la Gendarmerie royale du Canada pérennise son projet de postes de commandement satellites sur le territoire des municipalités frontalières afin de pouvoir agir rapidement et efficacement lors d'opérations d'urgence en ayant toutes les ressources matérielles à proximité des frontières.**

**Recommandation 19**

**Que le gouvernement du Canada établisse et déploie, où cela est possible, un réseau permanent et intégré de surveillance technologique le long de la frontière canado-américaine, incluant les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, en misant sur l'utilisation accrue de radars, de capteurs, de systèmes de détection et de neutralisation de drones, afin de renforcer la capacité de détection, de dissuasion et d'intervention des autorités frontalières face aux activités criminelles et aux menaces à la sécurité nationale.**

**Recommandation 20**

**Que le gouvernement du Canada élabore et mette en œuvre une stratégie nationale de sécurité, comprenant un cadre clair de gestion des frontières, qui définit des priorités stratégiques, précise les rôles et responsabilités des institutions fédérales, renforce la coordination interministérielle et la coopération avec les partenaires internationaux, et qu'il tienne compte des réalités régionales et locales le long de la frontière afin de faire de la sécurité frontalière un enjeu de sécurité nationale prioritaire.**

**Recommandation 21**

**Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada, les services policiers, les provinces, les municipalités et les partenaires**



**internationaux, continue de renforcer les mesures de prévention, de détection et d'interception des véhicules volés, afin de maintenir la tendance des vols à la baisse.**

#### **Recommandation 22**

**Que le gouvernement du Canada mène des activités de prévention auprès des communautés canadiennes, notamment en investissant dans des initiatives de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes afin de réduire les méfaits liés à la consommation de substances illicites.**

#### **Recommandation 23**

**Que le gouvernement du Canada mette en place un cadre formel et durable de partage d'information avec des partenaires nationaux et internationaux en matière d'immigration incluant :**

- **des protocoles officiels de communication entre les agences;**
- **une plateforme sécurisée permettant l'échange continu de données pertinentes;**
- **des mécanismes institutionnels pour préserver la mémoire organisationnelle, notamment lors des départs à la retraite ou des changements de personnel;**
- **des formations conjointes et des rencontres régulières afin de renforcer la collaboration et de réduire la dépendance aux relations informelles; et**
- **des garanties explicites et robustes en matière de protection de la vie privée, notamment par le respect des lois canadiennes applicables, des principes de nécessité et de proportionnalité, ainsi que par la consultation du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.**

#### **Recommandation 24**

**Que le gouvernement du Canada mobilise sans délai des ressources additionnelles pour localiser et renvoyer les 33 458 personnes faisant l'objet d'un mandat de renvoi en cours et qui, en date du 29 janvier 2026, n'étaient pas localisées.**

**Recommandation 25**

**Que le gouvernement du Canada collabore avec les organismes fédéraux chargés de l'application de la loi afin de renforcer et de maintenir les mécanismes de collaboration avec les agences frontalières des États-Unis pour améliorer le partage d'informations et la coopération.**

**Recommandation 26**

**Que le gouvernement du Canada continue à collaborer avec les services de police des Premières Nations, en adoptant une approche adaptée à la culture, notamment pour la surveillance maritime face à la criminalité transnationale.**

**Recommandation 27**

**Que le gouvernement du Canada prévoit le budget nécessaire à la Gendarmerie royale du Canada pour rembourser les frais relatifs au soutien des opérations de recherche et de sauvetage par les services d'urgence des municipalités frontalières effectuées à la demande de la Gendarmerie royale du Canada.**



## ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
<p><b>Agence des services frontaliers du Canada</b></p> <p>Jennifer Lutfallah, vice-présidente, Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux</p> <p>Aaron McCrorie, vice-président, Renseignement et exécution de la loi</p>	2025/09/23	3
<p><b>Bureau du Conseil privé</b></p> <p>Gerard Peets, sous-ministre adjoint, Lutte contre le fentanyl au Canada</p>	2025/09/23	3
<p><b>Gendarmerie royale du Canada</b></p> <p>Derek Santosuosso, commissaire adjoint</p> <p>Jamie McGowan, surintendant principal</p> <p>Sean McGillis, directeur exécutif, Services de police fédéraux</p>	2025/09/23	3
<p><b>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</b></p> <p>Shannon Grainger, sous-ministre adjointe principale, Affaires du portefeuille et des communications</p> <p>Mike McGuire, directeur général, Politiques internationales et frontalières</p>	2025/09/23	3
<p><b>Accipiter Radar Technologies Inc.</b></p> <p>Tim Nohara, président-directeur général</p>	2025/10/07	5
<p><b>Future Borders Coalition</b></p> <p>Laura Dawson, directrice générale</p>	2025/10/07	5
<p><b>Syndicat des douanes et de l'immigration</b></p> <p>Mark Weber, président national</p>	2025/10/07	5

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>The Bureau</b> Samuel Cooper, journaliste	2025/10/07	5
<b>Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority</b> Thomas Boyle, directeur général	2025/10/21	7
<b>Collège militaire royal du Canada</b> Christian Leuprecht, professeur titulaire	2025/10/21	7
<b>Niagara Falls Bridge Commission</b> Kenneth N. Bieger, directeur général	2025/10/21	7
<b>Agence des services frontaliers du Canada</b> Erin O'Gorman, présidente	2025/10/23	8
<b>Bureau du Conseil privé</b> Kevin Brosseau, commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl	2025/10/23	8
<b>Gendarmerie royale du Canada</b> Michael Duheme, commissaire	2025/10/23	8
<b>Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile</b> L'hon. Gary Anandasangaree, C.P., député, ministre de la Sécurité publique L'hon. Ruby Sahota, C.P., députée, secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité) Tricia Geddes, sous-ministre	2025/10/23	8
<b>À titre personnel</b> Leah West, professeure agrégée	2025/11/27	16
<b>Akwesasne Mohawk Police Service</b> Ranatiostha Swamp, chef de police intérimaire	2025/11/27	16
<b>Fédération de la police nationale</b> Brian Sauvé, président Lucas Bédard, administrateur, Région Atlantique/Centre	2025/11/27	16

## **ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES**

---

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

**Fédération de la police nationale**

**The Privileged Group Inc.**



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n<sup>os</sup> 3, 5, 7, 8, 16, 31, 32 et 35](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
L'hon. Jean-Yves-Duclos

